

COMPTE RENDU SUCCINCT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

L'Assemblée Communale s'est réunie le 29 octobre 2020 à 17h, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

Étaient présents à la CCI : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) : M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Damien HUGUET

Étaient absents : Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 octobre 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne M. Damien HUGUET secrétaire de séance, et approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

2 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification des représentants dans diverses structures

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- installe M. Maxime PIGNARD en qualité de Conseiller Municipal,
- désigne M. Maxime PIGNARD :
 - élu au sein de la Commission 4 « Solidarité, santé, sécurité, citoyenneté, démocratie participative »,
 - représentant suppléant au sein de la Commission communale des impôts directs,
 - représentant titulaire à la Commission Communale des Services Publics Locaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

3. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L-2122-22 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 - Désignation de représentants de la Ville dans diverses structures

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance des membres de la commission locale du site patrimoniale remarquable désigné par le Conseil Communautaire,

URBANISME

Commission Locale du Site Patrimoniale Remarquable de Besançon

Titulaires	Suppléants
Aline CHASSAGNE	Olivier GRIMAITRE
Serge RUTKOWSKI	Yves MAURICE
Aurélien LAROPPE	Annaïck CHAUVET
Catherine BARTHELET	Michel JASSEY
Marie LAMBERT	Pierre-Charles HENRY

- désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures :

SPORTS

Structure	Titulaire	Suppléant
UFR SPORTS	André TERZO	Nathan SOURISSEAU
Conseil des Sports de Campus Sports	Abdel GHEZALI	

EDUCATION

Structure	Titulaire
Établissement régional d'enseignement adapté Simone VEIL	Claudine CAULET

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Structure	Titulaire
Association des Villes Universitaires de France (AVUF)	Nathan SOURISSEAU

ENERGIE

Structure	Titulaire	Suppléant
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	Jean-Emmanuel LAFARGE	Annaïck CHAUVET

SANTE

Structure	Titulaire
Centre de soins des Tilleroyes	Gilles SPICHER
Centre de long séjour Bellevaux	Jean-Hugues ROUX

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

5 - SEM Habitat et logement social - désignation des élus

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- désigne M. Jean-Hugues ROUX pour représenter la Ville de Besançon au Conseil d'administration de la SEM fusionnée, ainsi que dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- autorise M. Jean-Hugues ROUX à accepter toutes les fonctions, ainsi que les mandats spéciaux, qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou le/la Président(e) du conseil d'administration de la SEM fusionnée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

6 - Aktya - fusion et augmentation de capital

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve l'augmentation de la valeur nominale des actions d'Aktya de 13,30 € à 16,20 € par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 3 836 792,80 €,
- autorise en conséquence Mme BAEHR et M. LAROPPE, représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver ladite augmentation de la valeur nominale des actions d'Aktya par voie d'augmentation de capital par incorporation de réserves d'Aktya,
- approuve l'opération de fusion par voie d'absorption d'Expansion 39 par Aktya,
- approuve l'augmentation de capital subséquente à la fusion d'un montant de 886 950 euros au bénéfice des actionnaires d'Expansion 39, à l'exception d'Aktya, portant le capital social d'Aktya de 21 433 118,40 euros à 22 320 068,40 euros par la création de 54 750 actions nouvelles, étant rappelé que la valeur nominale d'une action s'élèvera à 16,20 euros,
- approuve le projet de traité de fusion tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise en conséquence Mme BAEHR et M. LAROPPE, représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver le projet de traité de fusion, la fusion et l'augmentation de capital subséquente à la fusion,
- approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire d'Aktya d'un montant de 4 790 048,40 euros par l'émission de 295 682 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 16,20 euros chacune et assorties d'une prime d'émission de 8,15 euros par action, soit un montant total à souscrire de 7 199 856,70 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des partenaires identifiés,
- approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire d'Aktya d'un montant de 266 101,20 euros par l'émission de 16 426 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 16,20 euros chacune et assortie d'une prime d'émission de 8,15 euros par action, soit un

montant total à souscrire de 399 973,10 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de collectivités qui ne se sont pas encore prononcées,

- autorise en conséquence Mme BAEHR et M. LAROPPE, représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver lesdites augmentations de capital d'Aktya,
- approuve le projet des statuts modifiés d'Aktya, tels qu'annexés à la présente délibération,
- autorise en conséquence Mme BAEHR et M. LAROPPE, représentants de la Ville de Besançon au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires d'Aktya à approuver les modifications apportées aux statuts d'Aktya.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

7 - Convention de financement des dépenses de protection liées à la COVID-19 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

8 - Actualisation de la liste des emplois permanents à la Ville de Besançon, création de 2 emplois d'adjoint d'animation (animateurs référents périscolaires) à la Direction Education

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte la création de deux emplois d'adjoint d'animation (animateur référent périscolaire), grade de référence adjoint d'animation principal de 1ère classe au sein de la Direction Education,
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions,
- autorise le recrutement d'agent(s) contractuel(s) sur les postes d'animateurs référents périscolaires au sein de la Direction Education, en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

9 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Chef d'atelier production horticole au sein de la Direction Biodiversité et espaces verts à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée (CDI) sur le poste de Chef de service du parc zoologique au sein de la Citadelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel sur le poste de Technicien gestion de l'énergie au sein de la Direction Maîtrise de l'Energie, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10 - 25 novembre 2020 - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

11 - Café Charlie - Spectacle de théâtre forum "Laïcité sur scène"

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 950 € au Café Charlie dans le cadre du spectacle « Laïcité sur scène » organisé à

Besançon dans le cadre des événements de l'édition 2020 de la Journée de la laïcité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

12 - DSP Crématorium de Besançon - Société OGF - rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.

13 - Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

14 - Opération Boostez vos commerces- Signature de conventions avec l'OCAB et avec la Pive

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- Procède à un vote séparé

Rapport adopté l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de campagne

Rapport adopté l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite avec GBM et l'OCAB, et prendre toutes les dispositions et signer l'acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Pive, et prendre toutes les dispositions et signer l'acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté l'unanimité

Pour : 38 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prennent pas part au vote : 6

15 - Animations commerciales et artisanales-Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 16 000 € pour Recidev, 10 000 € à l'Union des Commerçants de Besançon, et 1 500 € à l'association des commerçants Cassin Parc Europe,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

16 - Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise - Demande de subvention FEDER

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide le projet et le plan de financement qui sont présentés,
- autorise Mme la Maire à signer la convention inter-partenariale avec Grand Besançon Métropole,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

17 - Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre - Convention financière avec l'ANRU et la CDC et accord de consortium

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide le projet et le plan de financement qui sont présentés,
- autorise Mme la Maire à signer l'accord de consortium avec Grand Besançon Métropole, Aktya, le Rectorat, GBH, Néolia, Habitat 25 et la SAIEMB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 11

18 - Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant de prorogation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de prorogation de 2 ans des conventions GUSP (convention cadre et conventions territoriales)
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les avenants correspondants

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

19 - Conventions d'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Avenants n° 2 de prorogation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de proroger de 2 ans, jusqu'en 2022, les conventions d'abattement de TFPB,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants annexés au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

20 - Acquisition aux consorts SAUGET d'une parcelle située 131, chemin de Vieilley

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

21 - Déconstruction d'un immeuble sis 13 à 18 rue Berlioz par Néolia

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, sous réserve que les opérations de relogement réalisées dans le cadre de cette opération de droit commun ne soient pas prioritaires sur les relogements réalisés dans le cadre du NPNRU, valide le principe de réalisation d'une étude urbaine globale sur le quartier de Palente et autorise Madame la Maire à solliciter Grand Besançon Métropole pour cette réalisation dans le cadre du Contrat de Ville.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 46 Contre : 9 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

22 - Déconstruction d'un immeuble sis 3 à 9 rue de Champagne par la SAIEMB Logement

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 10 Ne prennent pas part au vote : 5

23 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un espace vert sis rue Tristan Bernard

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation et se prononce favorablement sur le déclassement du domaine public de l'espace vert communal situé rue Tristan Bernard, d'une surface d'environ 760 m², conformément au plan parcellaire joint.
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout document se rapportant à la désaffectation et au déclassement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

24 - Cession à M. Jacques Vieille d'une emprise foncière située rue Tristan Bernard

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

25 - Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le Groupe Scolaire Saint Claude à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise la Ville à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner une entreprise spécialisée en vue de l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire sur la toiture du groupe scolaire St-Claude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

26 - Convention de partenariat avec VNF (Voies Navigables de France) pour le développement de production hydroélectrique sur le domaine public fluvial à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention qui porte sur les modalités de partenariat entre la Ville et VNF dans le cadre de la procédure de mise en concurrence portée par VNF pour la mise à disposition du domaine public fluvial pour la construction de 4 microcentrales hydroélectriques sur le territoire de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

27 - Attribution d'une subvention à l'association bisontine intermèdes géographiques : Soutien au projet et d'installation visuelle et sonore : Canti - Vie remarquable des arbres et vie quotidienne

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Intermèdes géographiques pour le projet Canti – Vie remarquable des arbres et vie quotidienne.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

28 - Convention cadre pluriannuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs attribuant une subvention de 2 000 € à FNE 25-90,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

29 - Convention annuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de signer cette convention annuelle d'objectifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

30 - Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations - Groupement de commandes et signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer l'accord-cadre avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

31 - Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère – Rapport 2019

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

32 - Parcours culturels élémentaires 2020-2021

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 21 subventions aux organisateurs pour un montant total de 119 331 € répartis ainsi :
 - 92 915 € pour : le CDN, l'Association Doubs « Le Livre élu », l'Association Plantes, Poils, Plumes, le CAEM – Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales, le Centre Image, l'Association Boutique du Conte, la Compagnie Pagnozoo, la Compagnie Pernelle, la Compagnie Teraluna, Côté Cour - Scène conventionnée art, enfance, jeunesse, Croqu'livre - Centre régional de ressources en littérature jeunesse, Ecart d'Arts, les Jeunesses Musicales de France, La Ligue de l'Enseignement : Ecran mobile, la MJC Palente Orchamps, Tralalère
 - 5 850 € pour Les Deux Scènes,
 - 4 550 € pour La Rodia,
 - 2 700 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
 - 11 120 € pour l'Université de Franche-Comté,
 - 2 196 € pour le Fonds Régional d'Art Contemporain Franche-Comté.
- se prononce favorablement sur l'attribution de 23 subventions aux coopératives des écoles concernées, pour un montant de 9 246 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

33 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Fondation Konica-Minolta pour la création d'un outil numérique d'aide à la visite de la Citadelle pour les personnes à mobilité réduite

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Mme la Maire à signer la convention et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

34 - Donation de 617 oeuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie, et de 370 ouvrages et 209 cartes géographiques pour la bibliothèque municipale, provenant de la collection de Michel et Christiane Jacquemin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ce don et l'inscrit au patrimoine de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié de donation,
- accepte la prise en charge des coûts afférents à la rédaction de l'acte notarié.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

35 - Emergences - Première attribution 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- est informé de la démarche de soutien en cours menée par le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie sur ses crédits abondés à hauteur de 1 500 € depuis les crédits dédiés au dispositif Emergences,
- approuve la proposition d'une subvention à hauteur de 4 500 € à l'association Fléchir le vide en avant (en faisant une torsion de côté) et autoriser le versement à cet organisme.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

36 - Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € à l'ADDSEA CSAPA SOLEA, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- 200 € à l'AFSEP, Association française des sclérosés en plaques
- 6 000 € à AIDES Bourgogne Franche-Comté (dont 2000€ au titre de 2019 pour l'équipe mobile d'intervention dans le quartier de planoise cf appel à projet contrat de ville)
- 700 € à Alcool Assistance – section de Besançon
- 7 000 € à l'Association Nationale de Prévention en Addictologie (ANPAA) Comité de Besançon
- 800 € à l'APEDA Bourgogne Franche-Comté
- 800 € à Bibliothèque sonore de Besançon et du Doubs de l'Association des Donneurs de Voix
- 2 000 € à Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)
- 600 € à France Rein Franche Comté
- 800 € à LYM'PACT prévention des Maladies Vectorielles à Tiques
- 800 € à l'association Les Mutilés de la Voix
- 500 € à M'Organes de Toi
- 3 280 € à la MJC Palente-Orchamps
- 800 € à Vie Libre – section de Besançon
- 1 500 € à Vivre Comme Avant – antenne de Besançon

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

37 - Financement du poste de chargé de mission - Contrat Local de Santé - Signature des conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens permettant de cofinancer le poste de chargé de mission à hauteur de 25 000 € pour l'année 2020 ;
- autorise Mme la Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs et de moyens permettant de cofinancer le poste de chargé de mission Contrat Local de Santé, à hauteur de 50 % dans la limite de 25 000 €, pour la durée restant du Contrat Local de Santé soit 2021-2024 ;
- autorise Mme la Maire à signer tous les documents permettant la reconduction du dispositif (bilans annuels, état d'engagements, évaluations...) sur la durée du Contrat Local de Santé soit 2020-2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

38 - DSP Structures et projets d'animation Enfance/Jeunesse - Les Francas - Rapport annuel 2019

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2019 relatif à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

39 - Concession de service public (CSP) pour la gestion d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse - Choix du Concessionnaire - Approbation du contrat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le choix de l'association LES FRANCAS DU DOUBS comme Concessionnaire de service public pour la gestion d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse,
- fixe le montant de la redevance annuelle pour la mise à disposition de locaux à 194 000 €,
- adopte les grilles tarifaires présentées pour les périodes du 01/01/2020 au 31/08/2020 et du 01/09/2020 à la fin de la concession,
- adopte le montant de la participation de la Ville sur la durée de la concession,
- se prononce favorablement sur le contrat de concession 2021-2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment à signer ledit contrat de concession 2021-2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

40 - Dispositif d'accueil d'élèves soumis à une mesure de responsabilisation - Conventions avec des établissements publics locaux d'enseignement du 2nd degré

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- approuve le dispositif d'accueil d'élèves soumis à une mesure de responsabilisation,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

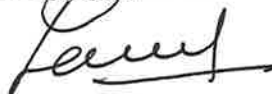
Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 20h25.

Affiché à Besançon, le

12 novembre 2020

Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

« **Mme LA MAIRE** : Mesdames, Messieurs, ils s'appelaient Samuel PATY, Vincent LOQUES, Simone BARETTO SILVA, Nadine DEVILLERS, assassinés ! Assassinés par des barbares, des terroristes islamistes.

Samuel PATY a été tué parce qu'il était enseignant, et qu'il avait montré les caricatures de Charlie Hebdo et défendu la liberté d'expression. Parce qu'il a défendu nos valeurs ! Vincent LOQUES, Simone BARETTO, Nadine DEVILLERS ont été tués parce qu'ils étaient catholiques, parce qu'ils étaient, ce jour-là, présents à la Basilique Notre-Dame de l'Assomption de Nice.

Pour Samuel PATY, Vincent LOQUÈS, Simone BARETTO SILVA, Nadine DEVILLERS, mais aussi pour les victimes des attentats de Vienne et de Kaboul, tous tués par le terrorisme islamiste, je vous propose de respecter une minute de silence en leurs mémoires.

(Une minute de silence est effectuée).

Je vous remercie.

Je tiens ici donc à dire aux Bisontines et aux Bisontins que dans cette période, nous avons à cœur de garantir leur sécurité, la sécurité. En lien avec la Préfecture, l'opération Sentinelle, et la Police nationale ont été déployées pour garantir la sécurité sur notre Ville, lors de la Toussaint et lors de notre rentrée scolaire. Je tiens aussi à saluer notre Police municipale qui a pris sa part dans ce moment difficile et s'est mobilisée.

La radicalisation est un fléau, un fléau que nous devons combattre par l'éducation, par l'accompagnement social pour éviter aux plus jeunes de sombrer, par l'accompagnement aussi de l'économie et de l'emploi. Mais malheureusement, quand la radicalisation a déjà fait son œuvre macabre dans l'esprit, c'est un fléau qu'il faut combattre par la fermeté.

Face au terrorisme, il n'y a que l'unité qui peut nous permettre de l'emporter. L'unité sur nos valeurs, celle de la République, celle dont nous sommes fiers et que nous portons ici, toutes et tous, sans jamais stigmatiser, sans exclure, sans diviser notre société, mais au contraire, en rassemblant.

Nous vivons un moment difficile. Dès lors que le gouvernement a annoncé un nouveau confinement pour lutter contre la progression exponentielle sur tout le territoire de l'épidémie, et si les mesures sanitaires sont absolument nécessaires, le coup est rude. Il est rude pour des pans entiers d'activité. Je remercie tout d'abord ici l'ensemble des groupes politiques qui a accepté, en attendant l'adoption d'une loi par le Parlement, de ne faire siéger en présentiel qu'un seul conseiller municipal sur deux, les autres conseillers étant présents par visioconférence.

Je veux aussi avoir un mot pour nos entreprises, nos commerçants, qui sont à nouveau durement touchés par ce confinement. Conjuguer l'impératif de respect des conditions sanitaires, tout en sauvant nos acteurs économiques locaux, voilà ce qui nous guide.

Garantir une vie sociale et culturelle, et s'assurer que les mécanismes de solidarité seront toujours présents pour les plus précaires, voilà ce qui nous guide.

Je pense aux personnels soignants, à cette deuxième vague qu'ils subissent de plein fouet. En tant que Présidente du Conseil de surveillance du CHU de Besançon, j'ai nécessairement, chaque jour, une pensée pour eux. Tous les jours, nous faisons un point avec la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, pour suivre l'évolution de cette épidémie. Je le redis ici, nous devons collectivement respecter les règles sanitaires. C'est indispensable. C'est un signe que nous parviendrons à restreindre la circulation du virus. Nous nous devons de porter et d'incarner ce message.

Je pense aux agents publics de la Ville, du Centre communal d'action sociale, de la Communauté urbaine qui se mobilisent pour garantir un haut niveau de service public dans cette période si particulière. De l'état civil régalien aux permanences sociales dans les quartiers, des interventions sur nos espaces publics au fonctionnement des écoles, notre collectivité est engagée.

Une réserve sanitaire est également en cours de constitution pour renforcer, autant que possible, les Services qui seraient impactés par l'épidémie. Je veux remercier dès à présent, les agents volontaires. Je sais, ô combien, certaines, certains peuvent s'inquiéter du risque de contamination au Covid-19. Personne ne peut le nier, c'est pourquoi nous avons pris des mesures de télétravail pour un grand

nombre d'agents, nous avons dématérialisé un maximum de réunions, et que nous sommes toujours vigilants dans l'application du protocole sanitaire.

Je pense aux enseignants qui accueillent chaque jour nos enfants à l'école pour que leur instruction et leur apprentissage puissent se poursuivre malgré la crise sanitaire, et pour éviter un confinement, on le sait, néfaste aux élèves.

Je pense à l'ensemble des fonctionnaires qui se mobilisent chaque jour. Je pense aux salariés du privé qui, en télétravail ou sur place, poursuivent leur activité dans un moment crucial. Et bien sûr, à toutes celles et tous ceux qui ont été contraints d'arrêter leur activité.

Avec l'Association des maires du Doubs, les maires de Pontarlier et de Montbéliard, loin des logiques partisans, nous avons interpellé le Gouvernement sur la non-équité des ouvertures de commerces qui ne distribuent pas des denrées de première nécessité, et sur l'aide nationale indispensable que doivent recevoir toutes les activités commerciales, qui ont dû être suspendues.

Cela doit aussi être le cas pour le monde des sports, de la culture et de la vie associative en général. J'ai pu, hier, rencontrer, en visioconférence, l'ensemble des représentants des acteurs économiques, chambres consulaires et fédérations des filières et métiers. Je les remercie pour ces échanges riches et constructifs, producteurs d'actions immédiates, et d'autres à moyen et long terme. Je poursuis les échanges avec un grand nombre d'acteurs pour prendre des décisions collégiales partagées, utiles.

Je reviendrai lundi sur les décisions qui pourront être prises par la Communauté Urbaine, et qui ont fait l'objet, d'un travail des élus et des Services.

Nous avons provoqué une rencontre des Présidentes et Présidents de tous les groupes politiques de notre Conseil Municipal, dès la semaine dernière, pour établir les différents axes du plan de prévention que nous établissons, et pour répondre aux questions légitimes des uns et des autres.

Pour la Ville de Besançon, nous mobiliserons 500 000 € supplémentaires dans la période. Nous proposerons, au prochain Conseil Municipal, l'exonération totale des droits de terrasse pour 2020, pour nos commerçants, gérants de bars et restaurateurs. Nous proposerons de nouvelles exonérations de loyers, pour les associations et pour les commerces non sédentaires.

Des fonds de soutien aux structures sportives et culturelles sont créés ou en cours de création. Nous anticipons ! Nous anticipons sur 2021 où de nombreuses structures feront leurs comptes en apportant des avances de trésorerie. La Ville avait par ailleurs anticipé, et nous déploierons via le CCAS, 50 000 € aux associations, à la fois pour valoriser leurs actions au printemps, et aussi répondre aux besoins actuels, notamment pour l'aide alimentaire. Nous avons, de plus, organisé une distribution de masques aux publics les plus vulnérables, c'est indispensable. Nous avons réactivé cette semaine la plate-forme d'entraide, d'entraide citoyenne de la Ville de Besançon, qui se nomme « Besançon.soyons-solidaires.fr ».

Je ne reviens pas sur les moyens supplémentaires débloqués pour la prévention sanitaire, pour poursuivre, par exemple, des formations d'ambassadeurs des gestes barrières auprès des services, associations et populations, mis en place dès cet été.

Notre collectivité s'est aussi mobilisée, dès octobre, pour l'ouverture d'un site de dépistage en drive, en concertation avec la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé, les laboratoires et les professionnels de santé. Et je vous annonce que, dans une dizaine de jours, nous remplacerons le drive de la rue Mouras, par un nouveau centre de dépistage, rue des Causses. Ce bâtiment que nos Services et les laboratoires préparent actuellement permettra d'offrir de meilleures conditions aux personnels des laboratoires et aux personnes qui viendront se faire dépister.

Un projet de conseil associé, de santé publique est également en cours de finalisation, qui participe à la communauté professionnelle territoriale de santé, et que nous accompagnons. Nous rééditons également la newsletter, et diffusons les messages d'informations sur les réseaux sociaux, la newsletter qui était dédiée justement à cet accompagnement dans cette crise de Covid. Notre plan communal de coordination, de prévention et d'action Covid, actualisé chaque jour est mis en œuvre grâce à cette mobilisation des agents, des acteurs économiques, des associations et des moyens débloqués. Nous pouvons en être fiers, collectivement, dans cette assemblée, de cet engagement de toutes et de tous.

Avant d'en venir à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, je tiens à vous informer que Monsieur Jean-Marc FAIVRE nous a adressé sa démission pour des raisons professionnelles. Je le remercie en votre nom à toutes et tous, pour son engagement passé, et lui souhaite tous nos vœux de réussite pour sa carrière professionnelle.

Aussi, je souhaite, en conséquence, la bienvenue à Monsieur Maxime PIGNARD qui siège à partir de ce jour dans notre assemblée. Félicitations à vous.

Je peux vous proposer la parole. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Madame VIGNOT, ce Conseil Municipal s'ouvre, une nouvelle fois, dans un contexte de fortes tensions, tensions au pluriel, que celles-ci soient sanitaires, sécuritaires, économiques, culturelles ou sociales. Comment ne pas débiter cette assemblée sans avoir une pensée pour Monsieur Samuel PATY, pour la communauté éducative, professeur froidement assassiné dans l'exercice de ses fonctions, au titre de l'un de nos fondements, cette liberté d'expression, inscrite à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, c'est la France qui est touchée au plus profond de son identité.

Comment ne pas penser également à ces trois chrétiens, lâchement tués à Nice, dans l'exercice de leur croyance, également inscrite à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce sont nos racines qui sont touchées. L'islamisme radical, l'islamisme politique n'ont pas leur place sur notre territoire, et nous devons avoir un engagement déterminé, sans faille pour le combattre. Nous devons défendre la France, la République et nos valeurs dans ce combat de civilisation, où le partage, la tolérance, la lutte contre les discriminations et la liberté sont nos principes, et notre assise.

Cette tension sécuritaire, Besançon, notre Ville, n'est à l'abri de rien, et nous devons tout mettre en œuvre pour se donner les moyens d'agir en conséquence. C'est notre rôle d'élus, en totale responsabilité, mais j'y reviendrai.

La crise sanitaire, quant à elle, frappe encore sur notre territoire, et il nous faut être rigoureux avec les mesures barrière, qui s'imposent à nous. Nos agissements, encore une fois, responsables, favoriseront le ralentissement de la propagation du virus, mais aussi, aideront le travail de nos équipes soignantes, médicales, pour faire face à la situation. Ces équipes, qui sont encore sous pression, ont notre totale reconnaissance. Un grand merci également à nos agents qui assurent, dans des conditions délicates, leurs missions de service public, ainsi qu'à tous les agents des différentes Institutions.

Les élus de Besançon Maintenant, sont à la disposition de la Ville, des structures présentes sur notre espace de vie, pour apporter leur aide dans la mesure de leurs moyens. Nous sommes et serons là. Soyons présents également dans nos actes ici au Conseil Municipal, mais aussi au Conseil communautaire, et cette fois-ci, prenons des mesures concrètes et fortes, pour sauver notre économie en complément des mesures gouvernementales. Le compte n'y est pas aujourd'hui. Nous saluons l'engagement du monde économique pour ne pas sombrer, et nous sommes à leurs côtés.

Nous nous attendions ce soir, au sein de notre assemblée, de débattre de la situation économique de notre territoire, même si la compétence est à Grand Besançon Métropole, pour trouver des solutions ensemble, pour faire des propositions concrètes, fortes, de relance et c'est nécessaire, notamment sur le stationnement par exemple, ou bien d'autres solutions encore. Vous avez abordé les exonérations de droits de terrasse, vous avez abordé les exonérations de loyers. Il aurait été intéressant de pouvoir en débattre sur un sujet de fond ce soir. Mais apparemment, vous n'y avez pas pensé. Acte manqué, car la situation l'impose cependant. Il est de votre responsabilité de ne pas opposer les uns aux autres dans les mesures que vous prenez, mais de tout mettre en œuvre pour sauver notre tissu local dans sa globalité. Vous êtes, élus de la Majorité, attendus sur ce sujet et observés. On ne vous le pardonnera pas, si vous n'agissez pas, cette fois-ci, de façon immédiate et concrète. Vous avez, à notre sens, déjà trop tardé. Nos commerces souffrent terriblement, nos entreprises souffrent comme jamais.

La démocratie et le débat d'idée, ils se tiennent ici, dans cette assemblée délibérante, avec les élus que nous sommes, issus du suffrage, et non pas dans les médias, ou encore dans les coursives étroites des bureaux de la mairie entre vous. Vous ne pouvez pas vous soustraire aux règles de la démocratie. D'ailleurs, nous avons lu la presse avec attention, depuis le dernier Conseil Municipal du 9 octobre, car nous étions suspendus avec une tension insoutenable à votre fameuse conférence de presse, sur les chiffres de la délinquance à Besançon, puisque vous avez refusé de nous les donner en Conseil Municipal, faisant preuve une nouvelle fois d'un beau et réel respect des élus ici présents. Mais même là, ce n'est pas venu. Encore un acte manqué ! Allez-vous au moins nous donner, ce soir, des chiffres sur cette délinquance, ici à Besançon ? Ou sur un autre sujet. Allez-vous au moins nous faire le point de la rentrée des élèves dans nos écoles, au regard de cette tension sanitaire ?

Allez-vous ce soir nous donner les contenus des échanges que vous pouvez avoir quotidiennement avec la Préfecture et l'ARS sur la crise sanitaire ? Je n'en ai pas l'impression, car depuis notre visioconférence de vendredi soir, la situation a évolué. Car nous attendons inlassablement les réponses à nos questions qui, malheureusement, ne viennent que très rarement. Mais ce sont surtout et aussi les

Bisontins qui sont lassés, inquiets de ne pas voir venir des réponses claires, précises et complètes à leurs questions légitimes.

Enfin, pour conclure, c'est de votre responsabilité, Madame VIGNOT, et vous l'avez dit en introduction de vos propos, que celle de protéger les Bisontins d'un point de vue sanitaire, économique, mais aussi sécuritaire. Nous l'avons demandé officiellement lors du Conseil Municipal du 9 octobre dernier, et par courrier officiel, qu'à ce Conseil Municipal de ce soir puisse être inscrit un débat sur la sécurité. C'est urgent. Eh bien non, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour, apparemment cela devrait venir, d'après le courrier reçu hier soir de votre part.

Ne fuyez plus, sur ce sujet, vos responsabilités. Ce n'est pas dans trois mois ou dans six mois que nous voulons ce débat pour ensuite mettre les mesures utiles et nécessaires en place. C'est maintenant que nous le demandons, car le contexte l'impose, sans tergiverser, et sans trembler. Il ne faut plus tarder face aux risques auxquels nous sommes confrontés, car ils sont nombreux.

Nos commerces qui sont fermés, comment envisagez-vous leur protection, celles de nos lieux de culte, de nos établissements scolaires ? Comment envisagez-vous de lutter contre des actes de délinquance à répétition qui mettent Besançon régulièrement à la une des faits divers. Madame VIGNOT, Besançon doit être respectée. Et surtout, quand allez-vous donner les moyens à nos policiers municipaux d'être en sécurité, et de pouvoir protéger en toutes circonstances, notre population ? Pourquoi, ne voulez-vous pas les armer ? Pourquoi ne voulez-vous pas déployer une brigade canine ? Pourquoi ne voulez-vous pas installer ces bornes d'urgence d'appel pour la Police ? Quand allez-vous accroître la vidéoprotection si utile à la protection de nos habitants ? À moins que vous ne cherchiez à faire fuir nos policiers municipaux pour n'avoir que des agents acquis à votre philosophie.

De simples questions qui demandent des réponses concrètes, pour une fois, mais une question en particulier qui demande, de votre part, une réponse précise ce soir, ici en assemblée. Quels modes d'action doivent avoir nos policiers municipaux face à une attaque terroriste à partir du moment où ils ne sont pas armés ? Pouvez-vous nous donner ces éléments d'action ? Ce sont vos prérogatives, vous êtes la garante de la sécurité et de l'ordre public. Pour reformuler la question, si nos policiers municipaux arrivent les premiers sur une scène d'acte terroriste à Besançon, que doivent-ils faire pour protéger la population, pour éviter que le drame ne se produise ou ne se poursuive ? Merci de ne plus esquisser ce débat, les Bisontins le demandent, et demandent des évolutions qui les protègent. La sécurité est un besoin fondamental, et c'est irresponsable de refuser d'évoluer aujourd'hui sur cette question. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui, Karima.

Mme Karima ROCHDI : Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'Europe et la France sont confrontés à la crise la plus grave depuis la Deuxième Guerre mondiale et les conséquences qu'elle a pu durablement entraîner. C'est une crise à deux têtes que nous vivons aujourd'hui. La première crise est politique, idéologique, elle couve depuis un certain moment, elle connaît un emballement dès 2012, avec les assassinats perpétrés à Toulouse et à Montauban contre les militaires français, dont deux de confession musulmane, contre des enfants d'une école juive, puis en 2015, avec l'attaque contre « Charlie Hebdo », avec, le 13 novembre, la fusillade du Stade de France, les terrasses de cafés à Paris, du Bataclan, sans oublier le Père HAMEL égorgé dans une église en juillet 2016, sans oublier aussi le gendarme Arnaud BELTRAME en mars 2018, qui s'était volontairement substitué à un otage. Il faut se rappeler pour ne pas oublier. Il faudra dorénavant se rappeler de Samuel PATY, professeur d'histoire, de géographie, d'enseignement moral et civique, décapité dans la rue le 16 octobre 2020, pour avoir exercé son métier. Comme il faudra se rappeler des trois victimes, elles aussi tuées à l'arme blanche, dans une église de Nice. L'actualité immédiate emmène également nos pensées vers la ville de Vienne en Autriche. Le drame peut frapper n'importe où... et n'importe où, comme ici à Besançon.

La seconde crise, c'est bien sûr la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19. Crise à deux têtes, comme je le disais, et même si deux crises n'ont rien à voir dans leur nature, dans leurs causes, dans leurs manifestations, ces deux crises s'ajoutent dans un contexte anxieux, tragique qui saisit, qui inquiète, qui traumatise nos compatriotes et au-delà.

À Besançon, comme dans toute la France, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de confinement. Cette seconde vague, que certains jugeaient improbable, voire impossible, eh bien, nous y sommes. Ce virus que d'autres pensent commun, banal, pas plus virulent qu'une grippe contre laquelle pourtant on vaccine qui finalement ne tuera que les plus fragiles, comme si l'on devait s'en satisfaire. Ce virus emmène à nouveau un certain nombre de malades dans les hôpitaux. De plus en plus souvent, aux services de réanimation, de plus en plus fréquemment vers le décès. Nos structures hospitalières, les soignants font face, mais jusqu'à quand ? Dans cette situation plus que critique, Madame la Maire, vous avez été... nous avons été très surpris, pour ne pas dire plus, par votre attitude,

vos déclarations de ces derniers jours. Pensez-vous que le moment a été bien choisi de vous associer à un appel de deux autres maires du département, pour en quelque sorte mettre la pression, brandir la menace d'un arrêté qui irait contre l'état d'urgence sanitaire ? Vous savez pertinemment que ces arrêtés, s'ils étaient pris, seraient suspendus par le Préfet qui saisisrait le tribunal administratif pour excès de pouvoir, comme c'est déjà le cas à Audincourt.

Pensez-vous que les commerçants de Besançon sont dupes du soudain intérêt que vous leur portez, alors que vous n'avez pas jugé bon de désigner un adjoint en charge des activités commerciales dans leur ensemble et dans leur diversité ? Certes, la compétence est passée à l'Agglomération, mais à l'image de la politique de la Ville, vous avez désigné deux adjoints et une conseillère municipale pour assurer cette proximité, et c'est très bien.

Alors que vous avez pris peu de mesures, notamment pour faciliter le stationnement et l'accès aux commerces qui ne sont pas situés dans les zones commerciales périphériques à certaines heures, à certains jours de la semaine. Alors que vous avez jusque-là proposé peu de choses pour venir en aide aux TPE-PME de Besançon, et sur l'ensemble du Grand Besançon, pour les soulager face aux loyers et charges, qu'elles ont à honorer malgré la crise sanitaire, sinon une réunion de plus.

Alors que vous vous êtes entêtée à refuser une évolution de la Police municipale, en l'occurrence en armement, tandis que les braquages se multiplient : 5 en trois semaines depuis le 9 octobre, 4 dans les bureaux de tabac, 1 dans une mini-surface d'alimentation. Pensez-vous que cette insécurité contribue à la sérénité dans la Ville, plus largement à la prospérité commerciale ? Le maire de Vesoul vient d'ailleurs, de faire évoluer sa position en ce domaine.

Cela m'amène, Madame la Maire, à vous interroger. Vu l'évolution du contexte sécuritaire, l'intervention rapide de la Police municipale à Nice qui a fait que le bilan n'a pas été encore plus lourd, et que l'auteur de l'attaque a été vite interpellé, à Lyon aussi, dans des circonstances certes différentes. Vu l'augmentation des braquages dans les commerces à Besançon, vu les choix qui se généralisent dans les villes qui entourent Besançon, êtes-vous prête à faire évoluer votre doctrine quant aux missions de la Police municipale, à l'extension de la vidéosurveillance ?

Armer la Police municipale ne veut pas dire les envoyer sur des missions dangereuses, mais de leur permettre de faire face, quand tout peut arriver n'importe où et n'importe quand. Je pense que ce sujet, et plus que jamais, intéresse grandement les Bisontines et les Bisontins.

En attendant votre réponse, je souhaite vous dire, Madame la Maire, que malgré nos divergences, nous sommes prêts à participer, à élaborer de nouvelles mesures telles que la gratuité du stationnement dans le centre-ville et dans les rues commerçantes pendant la crise sanitaire. Comment promouvoir les techniques de click and collect, dans les magasins, les boutiques, si le stationnement de proximité n'est pas facilité ?

À la conception d'une campagne de communication en faveur de l'achat local, avec un annuaire des producteurs locaux, commerçants de proximité, artisans, restaurateurs, décliné par quartier, à l'échelle de la Ville et aussi de la Communauté Urbaine.

À la mobilisation d'un système d'aide financier pour passer le cap difficile des prochains mois.

Oui, Madame la Maire, nous sommes prêts à participer, à nous engager à vos côtés, au-delà de ce qui nous sépare et souvent nous divise, parce que l'heure est doublement grave, parce qu'elle requiert un esprit de responsabilité, loin des postures et des bisbilles politiciennes. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Pas particulièrement. Très bien.

Eh bien, écoutez, j'entends finalement que vous vous rejoignez sur la demande d'armement de la Police municipale. Vous connaissez les propos que nous avons tenus depuis le début, nous maintenons une position qui consiste à dire que face à un terrorisme, face à une criminalité qui a pu montrer son activité sur le territoire... et d'ailleurs, je salue le travail qui a été fait par, autant la Police nationale, la Police judiciaire, qui a développé suffisamment d'ailleurs d'actions pour montrer qu'on pouvait intervenir de façon efficace sur le territoire. Puisque cette criminalité aujourd'hui, elle est mise à mal par cette activité. Et je salue encore l'Etat pour nous avoir attribué, pratiquement une quarantaine de policiers nationaux pour venir consolider l'action menée sur le terrain. Nous avons besoin d'une Police nationale qui mène des enquêtes, qui travaille sur un terrain avec des outils que la Police municipale n'aura jamais.

Nous avons besoin, pour lutter contre le terrorisme, de professions, de métiers tout à fait spécifiques. Nous sommes fiers de ces policiers nationaux qui travaillent avec nous, et nous sommes fiers d'avoir un territoire où nous avons su établir cette collaboration. Et je le dis, et c'est pour ça que nous viendrons auprès de vous pour vous dire dans quel état, bilan nous sommes aujourd'hui en matière de

délinquance, en matière de criminalité, en matière de désordre public, parce qu'il est fondamental que ce travail-là se fasse en toute connaissance de l'ensemble des partenaires qui travaillent à l'observation, à la construction, et à établir des outils qui sont les plus efficaces.

Donc je l'ai dit, je reviendrai vers le public pour dire là où nous en sommes. J'ai dit aussi que nous travaillerons, nous débattrons sur la question de la sécurité, mais nous travaillerons, nous débattrons à un moment où j'espère bien, nous serons en toute... comment dire ? Loin du moment de cette grande émotion qui nous anime tous, celle où on vit des drames, et qui peut du coup entamer parfois notre capacité à prendre des décisions en pleine plénitude, parce que nous avons besoin d'être sereins, d'avoir les deux pieds sur terre, de regarder en face là où se trouve le risque, le danger. Et c'est droit dans les yeux qu'on regardera ce risque et ce danger, mais avec des professionnels, et c'est dans ce sens-là que nous travaillons à Besançon.

Nos policiers municipaux sont des agents qui ont... je dois le dire, vraiment une conscience professionnelle que je salue, et j'entends leurs demandes. Nous allons travailler avec eux, continuer à mener la définition des missions avec eux, et c'est quand nous aurons défini ce travail-là avec eux que je reviendrai vers vous, et que nous pourrons en débattre et en discuter.

Sinon, le contenu de l'ARS et des échanges que j'ai avec le Préfet, Monsieur le Préfet, les responsables de l'ARS, effectivement avec Monsieur GENRE, maire de Pontarlier, Madame BIGUINET, maire de Montbéliard, Monsieur CASSARD qui est Président de l'Association des maires ruraux, et aussi Madame la Présidente du Département du Doubs, Christine BOUQUIN. Nous avons ces réunions très régulières pour faire effectivement l'état de la situation, qui... d'ailleurs, ces chiffres sont, un jour ou à peu près, sont des chiffres qui sont désormais accessibles sur des cartographies. D'ailleurs, si vous avez l'application qui s'appelle Stop-Covid, si vous avez souhaité la mettre sur votre téléphone, eh bien, vous avez accès à un certain nombre de données qui permettent de voir effectivement que nous sommes dans une période extrêmement grave.

Il est annoncé, dans toutes les simulations, que la semaine prochaine, nous aurons des chiffres extrêmement importants, puisque la circulation du Covid montre qu'en fait, nous avons une augmentation exponentielle, effectivement, des cas. Nous avons aussi, désormais, des cas de décès. Nous avons aussi un hôpital qui est fortement sollicité, parce qu'en fait, à Lons-le-Saunier, à Dole, à Pontarlier... Pontarlier vit un moment comme jamais ils n'ont vécu, ils sont... tout le système santé est saturé et, du coup, c'est Besançon qui reçoit actuellement les personnes que ne peuvent plus accueillir les hôpitaux.

Je tiens ici à dire, combien, alors qu'on savait que les soignants étaient très fortement... comment dire ? Touchés par déjà une première vague, avaient l'angoisse de voir une deuxième vague arriver. La deuxième vague est là, et ils sont sur le pont, ils sont là, ils sont toujours aussi actifs. Et vraiment, je le dis, c'est des métiers où si on n'y met pas toute sa vie, tout son cœur, toute son âme, eh bien, ça ne peut pas continuer, ça ne peut pas survivre. C'est vraiment quelque chose qui est fondamental. Si les gens n'y mettent pas d'eux-mêmes, ce système ne fonctionne pas. Qu'est-ce qu'on est en train de vivre aujourd'hui ? On est en train de vivre la démonstration, une fois, deux fois, trois fois que le système de santé dans lequel nous sommes ne fonctionne pas. Il faut le dire, ne nous trompons pas ! C'est de ça dont il est question aujourd'hui. Le système économique a été arrêté, stoppé. Stoppé du fait que notre système de santé n'est plus en capacité d'accueillir quand nous avons, comme ça, une vague de gens qui ont besoin de réanimation, de soins intensifs. C'est bien la preuve que nous avons un système de santé qui doit être révisé complètement, qui doit... on doit le regarder en face, et on le doit, on le doit. On n'applaudit plus là, moi je n'entends plus parler d'applaudissements. On a l'obligation de devoir, aux soignants, de les considérer, et de leur donner les moyens d'exercer leur métier dans des bonnes conditions. J'espère, j'espère que nous allons enfin redresser cette situation au niveau national.

Sur la question de la rentrée scolaire, peut-être que tu peux donner des éléments, Claudine ?

Mme Claudine CAULET : Alors, au-delà de l'émotion de cette rentrée qu'on partage tous, parce que je pense qu'elle était compliquée pour les enseignants, vu que quelqu'un de leur corps de métier a été assassiné, je vais vous donner des chiffres, puisque c'est ce que vous souhaitez.

Donc on a 8 633 enfants scolarisés dans 424 classes, 3 338 en maternelle et 5 295 en élémentaire. Ce qui vous intéresse, c'est aussi sûrement comment se passe le périscolaire. Donc pour le péri du matin, donc de 07 h 30 à 08 h 00, nous avons 1 565 inscrits, et nous avons refusé 33 enfants. Pour l'après-midi, un peu plus de 4 000 inscrits, et nous avons dû refuser 132 enfants, dont une quarantaine pour impayés, malgré le fait que l'allocation de rentrée scolaire est tombée fin août. Et à midi, c'est la question la plus cruciale, vous le savez pour notre collectivité, donc nous accueillons 4 950 enfants, et il y a encore une liste d'attente de 220 refusés dont 60 pour impayés.

Les deux cuisines, les deux restaurants livrés en liaison froide fonctionnent, ce n'est pas forcément simple, parce que c'est des choses nouvelles à apprendre. Et les 200 repas libérés ont été re-répartis pour moitié. Il y en a une soixantaine qui reste encore en suspens, parce qu'avec la crise c'était compliqué de les poser sur des sites, et d'avoir le nombre d'animateurs suffisant. Et à partir de lundi prochain, comme je vous l'avais développé, donc les 30 petits de l'école maternelle Cologne prendront leurs repas de midi à Diderot. C'est pour ça qu'on a, dans les délibérations, un poste d'animateur à 50 %. Voilà sur les effectifs, s'il y a d'autres questions.

Mme LA MAIRE : Si je peux me permettre, ce que l'on peut dire, et qu'on entend d'ailleurs dans toute la France, parce que pour avoir eu un Conseil d'Administration, une Assemblée générale et un Conseil d'Administration avec France Urbaine, dans toute la France, la rentrée s'est bien passée, malgré les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons. Et en particulier, on peut se réjouir du fait que les enfants sont heureux de revenir à l'école, vraiment. Alors ils étaient... quand nous sommes allés à l'école pour la rentrée, la Directrice d'école a dit un mot que je trouvais intéressant, parce que je trouvais assez nouveau, dans finalement la façon de qualifier le comportement des enfants. Elle a dit : « Les enfants sont arrivés, ils étaient très solennels », pour la rentrée. Donc on voit combien les enfants peuvent être en capacité d'appréhender aussi les enjeux et la situation dans laquelle on peut trouver, quand ils sont accompagnés, qu'ils sont bien reçus. Eh bien oui, on était très fiers de ces enfants, combien ils étaient tout à fait responsables, à la hauteur de cette rentrée-là. Et ils avaient envie qu'elle se passe bien.

Très bien, je vous propose... Ah, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, merci Madame VIGNOT.

Oui, pour rebondir un petit peu sur les propos que vous venez d'évoquer, effectivement, on a une totale conscience de la situation sanitaire dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et les amis avec lesquels nous pouvons échanger, que ce soit au CHU ou dans les différentes cliniques sur le territoire bisontin, nous le disent. Et puis même les médias nationaux. Après, ça aurait été intéressant d'avoir nos chiffres très précis sur le territoire bisontin, où nous en étions en ce qui concerne les réouvertures de lits, en ce qui concernait les personnes en réanimation, et voilà, c'étaient ces chiffres-là qu'on vous demandait.

Maintenant, je voudrais revenir sur un point, sur la sécurité. J'ai été très attentif à ce que vous avez pu dire. Vous avez dit : « Il faudra qu'on ait ce débat loin de cette grande émotion ». Sauf que la grande émotion, elle est là, elle est présente, et on ne peut pas, comme ça, la balayer d'un revers de main et se soustraire à ce qui existe aujourd'hui.

Par contre, quand vous dites : « On a besoin d'avoir les deux pieds sur terre », alors je ne sais pas qui de nous deux n'a pas les pieds sur terre, parce que c'est un peu lunaire pour moi d'entendre cela. Aujourd'hui, on a un fait. On a un fait précis avec une menace permanente sur notre sol français, et qui peut arriver sur le territoire bisontin. Donc j'aimerais que vous puissiez répondre à cette question que je vous ai demandée, puisque vous dites droit dans les yeux, eh bien on va se le redire droit dans les yeux ce soir. Est-ce que vous pouvez me dire quel doit être le mode opératoire de nos policiers municipaux qui, au détour d'une patrouille, peuvent tomber sur un acte terroriste. Que doivent-ils faire à partir du moment où ils ne sont pas armés, pour arrêter immédiatement et stopper l'acte qui est train de se commettre ou faire en sorte qu'il ne se produise pas ? Et je vais même encore plus loin, quand on est au détour des différents lieux d'Institution de notre territoire et qu'on voit nos policiers municipaux, non loin du dispositif Sentinelle, avec le dispositif Sentinelle qui, lui, est armé, et nos policiers municipaux qui, eux, en uniforme, sont à proximité non armés, comment doivent-ils faire ? Dites-moi voir, droit dans les yeux, comment doivent-ils faire par rapport à cela ?

Mme LA MAIRE : Alors ça, c'est un travail que je fais, que nous menons avec aussi mon adjoint à la tranquillité publique, c'est tout un travail que nous menons ensemble, c'est un travail qui... c'est des réponses que nous faisons à la Police, et c'est quelque chose... Police municipale. Non, pour l'instant, je suis en train de travailler avec eux sur la situation dans laquelle nous nous trouvons.

M. Ludovic FAGAUT : Dites-nous.

Mme LA MAIRE : Non.

M. Ludovic FAGAUT : Dites-nous les choses.

Mme LA MAIRE : Bien sûr que non !

M. Ludovic FAGAUT : Mais pourquoi ?

Mme LA MAIRE : Parce que c'est quelque chose que nous travaillons, donc non.

M. Ludovic FAGAUT : Mais c'est maintenant l'urgence.

Mme LA MAIRE : Il n'y a plus... Non.

M. Ludovic FAGAUT : Mais Madame VIGNOT, l'urgence, elle est bien maintenant.

Mme LA MAIRE : Oui, oui, bien sûr, l'urgence est maintenant, on est d'accord. Mais je vous dis que pour l'instant, nous sommes...

M. Ludovic FAGAUT : Donc vous ne voulez pas nous dire.

Mme LA MAIRE : Non, je ne vous le dirai pas.

M. Ludovic FAGAUT : Bon, ben voilà.

Mme LA MAIRE : De toute façon, il y a plusieurs solutions dans cette politique. Il y a celle d'adopter... en fait, c'est prendre la mesure de ce qu'il se passe, d'accord ? Donc certains ont des armes, donc ils ont des Tasers, et d'autres n'en ont pas. Donc automatiquement, ils se mettent en retrait. Ils sont en général à appeler immédiatement, évidemment, la Police nationale. Nous avons l'ensemble d'un dispositif qui se met à leurs côtés et ils travaillent. Non, ça ne vous plaît pas, moi ça ne me pose aucun problème. Non, non, mais je ne suis pas là pour vous dire ce qui va vous plaire.

M. Ludovic FAGAUT : Regardez tous les faits qui se sont produits. Et on aura le débat puisque vous l'avez dit. Si vous voulez, la réalité, elle n'est pas celle-ci. Que doivent faire nos policiers municipaux si, au détour d'une patrouille, ils tombent sur un acte terroriste de cette ampleur-là ? Que doivent-ils faire ? Ils ne peuvent pas attendre... on l'a vu, que nos policiers municipaux, que ce soit à Nice ou ailleurs, ont pu intervenir tout de suite. On ne peut pas attendre que la Police nationale arrive en renfort, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Donc dites-nous concrètement ce qu'ils doivent faire, même si ça déplaît à Monsieur LIME, parce que je le vois secouer la tête, mais c'est un vrai débat. C'est un vrai débat que nous devons avoir par rapport à cela, et vous le refusez, et c'est irresponsable de votre part.

Mme LA MAIRE : Très bien. Très bien pour la conclusion, je vous remercie.

Laurent CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

Je vais revenir aussi sur les sujets de sécurité, parce que vos réponses, elles ne peuvent pas convenir, ce n'est pas possible. Alors elles ne peuvent pas nous convenir... Ce n'est pas le fait qu'elles me conviennent à moi, mais il n'y a pas de réponse en fait. Votre réponse, ce ne sont pas des réponses, et c'est à l'image de tous nos Conseils Municipaux depuis le début du mandat. C'est toujours, toujours la même rengaine. C'est des groupes de travail, c'est des réunions, mais on ne peut plus s'en contenter, Madame VIGNOT. Ça marche à un Conseil Municipal, deux Conseils Municipaux. Je vais prendre des exemples, moi, je ne vais pas aller sur les exemples de terrorisme de Monsieur FAGAUT, je vais aller sur des exemples du quotidien, de ce que vivent les Bisontins, au jour le jour.

Rue Picasso à Planoise, un mercredi matin, je l'ai vu de mes propres yeux, les enfants jouent dans la rue à côté d'un dealer qui vend aux yeux de tous ses barrettes de résine de cannabis. Ça se passe à 150 mètres du commissariat de police. Ça, c'est du quotidien, ça se passe tous les jours. Qu'est-ce qu'on fait ? On fait des réunions, on fait des groupes de travail.

Quartier Saint-Claude, une famille vient de mettre sa maison en vente, parce qu'un groupe d'une dizaine de jeunes leur rendent la vie impossible depuis le mois de mars. Groupe de jeunes qui brûlent les poubelles, crient, insultent, laissent leurs détritres sur la voie publique, fument des produits illicites, parlent de trafic de stupéfiants, parlent de cambriolage, de voitures volées. Votre adjoint à la sécurité est au courant, qu'est-ce qu'on fait ? Des groupes de travail ? On fait des réunions ?

Rue Morand, il y a cinq jours, en plein confinement, deux vitrines brisées à 23 heures. On fait quoi ? Des réunions ? On fait des groupes de travail ?

Quartier Palente, les braquages des quatre bureaux de tabac, on fait quoi ? Des réunions ? Des groupes de travail ?

Comprenez bien qu'on ne peut plus s'en contenter, Madame VIGNOT. Vous avez deux outils à votre disposition, parce que tout ce que je viens dire n'est pas tout de votre responsabilité, il y a aussi la Police nationale, j'en conviens, je ne vais pas rentrer dans la caricature. Mais vous avez deux outils. Vous avez la vidéoprotection, vous avez la Police municipale. Votre première décision, ça a été l'arrêt du déploiement de la vidéo-production... de la vidéoprotection, j'ai déjà... j'en ai déjà parlé, c'est quand

même un outil qui permet d'identifier les auteurs, c'est un outil qui permet de sécuriser des lieux, c'est un outil qui permet d'alerter en temps réel. Ce n'est ni plus ni moins, un permis de continuer que vous avez adressé aux délinquants.

Concernant la Police municipale, il faut arrêter de penser que ce sont des sous-policiers. C'est insupportable. Il faut arrêter de les mépriser. Le Code général des collectivités territoriales, il est très clair, et je ne confonds pas la Police municipale avec la Police nationale. Mais ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas les mêmes missions que la mission de la Police municipale en serait moins importante, ou alors, ils seraient moins exposés. Et le simple fait de porter un uniforme les expose. Et de par leurs missions, ils sont amenés à rencontrer des situations où ils ont besoin de se protéger, et où ils ont besoin de protéger les Bisontins.

Moi, je comprends que la décision d'armer la Police municipale soit une décision délicate. On voit bien que ce n'est pas une question de bord politique, parce qu'on a des maires de gauche, du centre, de droite qui arment leur police, et on a les mêmes maires qui n'arment pas leurs Polices municipales. Donc j'en conviens, c'est une décision qui ne se prend pas à la légère. Et la question, à mon sens, elle n'est même pas de savoir si les 55 élus que nous sommes feraient ce choix. C'est à l'ensemble des Bisontins d'appuyer la légitimité de la Police municipale à porter une arme, et même si je pense que les Bisontins ont peut-être déjà fait ce choix, puisque les deux listes qui faisaient cette proposition, la nôtre et celle de Monsieur FAGAUT, ont réuni 3 000 voix de plus que vos propositions.

Moi, je vous demande ce soir, vous qui parlez de coconstruction, d'organiser un référendum local sur l'armement de la Police municipale. Je vous remercie. Et là, on n'est pas dans la réunion, et là, on n'est pas dans le groupe de travail.

Mme LA MAIRE : Juste, jamais, vous m'entendez, jamais je ne considérerais la Police municipale comme des sous-policiers, et je vous tiens responsable de ce terme-là, jamais ! Ce sont des personnes en qui j'ai énormément confiance, pour lesquelles j'ai une grande considération, et c'est peut-être justement pour ça que nous ne voulons pas les armer. Donc je suis désolée, c'est vous qui venez de mettre ce qualificatif-là, et je le regrette vraiment, je regrette qu'on puisse imaginer... que quelqu'un puisse imaginer, que quelqu'un puisse penser que la Police municipale soit une sous-police. Vraiment je trouve... je suis même scandalisée. Madame ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Je suis vraiment surprise de la façon légère avec laquelle vous considérez ce qu'il s'est passé, Madame la Maire. La situation est sérieuse et dangereuse. Ce que nous vivons aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose de passager, ça a frappé, ça peut frapper aujourd'hui, demain, après-demain, dans un mois, dans une année, ça, on ne peut pas le maîtriser.

Madame la Maire, les citoyens bisontins, ils ont besoin d'être sécurisés, d'être protégés. Je suis surprise aujourd'hui de nous dire qu'au bout de cinq, six mois de votre prise des fonctions, il n'y ait pas d'orientation particulière pour la Police municipale. Et je trouve que ça, ce n'est pas très sérieux vis-à-vis des citoyens qui attendent beaucoup, beaucoup de leur Maire en termes de sécurité, en termes de protection.

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole aux autres personnes qui veulent prendre la parole, mais juste une petite réponse, c'est que 2015, nous vivons un drame national, et on a une Majorité ici – vous appartenez à cette Majorité – je rappelle quand même que vous avez appartenu à cette prise de décision à l'époque. Alors on a le droit de changer d'avis ! Simplement, à ce moment-là, vous n'étiez pas responsable, maintenant vous êtes responsable, bravo ! Bravo ! Moi, je suis sur des constances, et puis justement, j'ai bien une trajectoire, et nous partageons cette trajectoire. Nous sommes une équipe qui a une trajectoire bien déterminée. Je vais donner la parole aux autres.

M. Anthony POULIN : Bonsoir à tous.

Je suis toujours surpris de voir à quel point, certains, alors que nous sommes dans un moment d'unité face à la gravité des faits qui ont été rappelés en début de séance, face à l'émotion dans laquelle nous sommes, utilisent cette émotion pour acter un rapport de force politique. Nous allons, et c'est la promesse de Madame la Maire, parler ensemble dans une discussion au Conseil Municipal, sur notre vision collective de ce Conseil Municipal sur la sécurité. Il n'y aurait pas d'un côté les bons, et de l'autre, les méchants. Je ne suis pas du tout inscrit, et nous sommes nombreux à ne pas vouloir s'inscrire dans la vision que vous avez, Monsieur CROIZIER, Monsieur FAGAUT, de l'utilisation de ces moments d'émotion pour en faire une forme de politique de cautérisation express qui ne répond pas à moyen et à long terme sur la crise que nous traversons, et toutes les crises que nous traversons.

Je suis très surpris que... Monsieur CROIZIER, vous êtes enseignant, que vous n'évoquiez que nous avons entre nos mains que deux outils pour faire face à ce qu'il se passe. Moi, je ne pense pas ça du tout. Je pense qu'une action efficace contre la délinquance suppose de coupler prévention, dissuasion,

sanction et réinsertion. Et dans cela, ça nous concerne tous, ça concerne les enseignants, ça concerne l'ensemble des missions locales, ça concerne l'ensemble des actions que nous menons dans nos quartiers, et pour cela, nous avons besoin de l'unité de tous, et nous agissons en ce sens, et des rapports que nous présentons montrent que nous agissons en ce sens.

Par ailleurs, je regrette quand même que certains oublient que le climat dans lequel nous sommes a amené à une multiplication des lois répressives, et que pour autant, face à la multiplication des lois répressives, nous n'avons pas contribué à améliorer la situation. Donc la solution ne réside pas que dans une répression mais aussi dans l'apaisement d'un climat social et d'un vivre ensemble sur un territoire, et ça, nous nous engageons à y travailler, et ça prend du temps. Et ça prend du temps.

Et je voulais également vous dire que concernant la Police municipale, nous croyons fortement en nos agents, et c'est pour cela que nous travaillons avec eux, sur cette question, et que ce que nous avons entendu est en effet extrêmement choquant sur la considération que vous pourriez avoir des agents de la Police municipale. Ce sont des agents publics qui s'investissent au quotidien sur le terrain, et nous sommes à leurs côtés, et c'est pour cela que nous sommes dans le dialogue, et c'est pour cela que nous ne les exposons pas de la manière dont vous souhaitez amener leurs missions. La Police municipale n'est pas la Police nationale, et je rappelle quand même que nous avons plus de policiers nationaux sur le terrain aujourd'hui dans notre Ville que nous n'en avions avant. C'est aussi le fruit d'un dialogue construit avec le Préfet et avec la Police nationale, et c'est ce dialogue construit et constant qui ne se voit pas, qui ne se lit pas dans les journaux, et qui fait sans doute moins de tribunes, mais contribue à quotidiennement faire en sorte que des actes sont aujourd'hui déjoués. Et c'est ce dialogue Etat/Ville qui doit être également renforcé.

M. Kevin BERTAGNOLI : Oui, une fois n'est pas coutume, je parlerai un petit peu de sécurité. Effectivement, c'est un sujet plus qu'important, et il est important aussi de ne pas être dogmatique. C'est un sujet qui traverse les clivages politiques, et je dirai le mot qui fâche, il ne faut surtout pas faire de récupération politique de drames quand ils arrivent.

Notre Police municipale, c'est avant tout une police de proximité. Ce n'est pas une sous-police, contrairement à ce qu'on a pu entendre. La Police municipale se doit régler les incivilités, d'assurer la tranquillité urbaine, de surveiller la sortie des écoles, d'assister les personnes âgées. C'est une police qui est en contact direct avec les gens, et l'armer installerait une relation différente avec la population.

Nous ne souhaitons pas que les policiers soient des cibles. Des agents qui sont armés, je tiens à le rappeler, c'est des agents qui voient leurs plages horaires augmenter, notamment sur des heures qui sont davantage à risque. Et je rappelle par ailleurs que dans la lutte, notamment contre le grand banditisme, ça n'est même pas la Police nationale qui règle le problème, c'est bien une police beaucoup plus formée, beaucoup plus entraînée comme le GIGN ou le RAID. Je pense qu'il y a un vrai problème, à la fois sur l'économie et sur la sécurité de compétences. Vous n'arrivez pas à définir très clairement les compétences de chacun.

Ça m'amène à me poser une question. Le désengagement de l'Etat, ces dernières années, a conduit de nombreux maires à renforcer les effectifs de la Police municipale et en armer. Le récent rapport FAUVERGUE propose d'inverser la loi actuelle, et d'imposer cet armement, sauf avis contraire motivé de la part du maire. C'est une question que je me pose, est-ce que le fait d'armer la Police municipale amènerait progressivement à moins de créations de postes de Police nationale, voire même à une diminution du nombre de postes de la Police nationale ? C'est une question que nous pouvons nous poser assez légitimement.

Ne faisons pas de notre Police municipale des policiers de substitution à la Police nationale, c'est à l'Etat d'assurer la sécurité publique. Et je tiens à le dire, c'est important, cessons de faire une nouvelle loi, une nouvelle mesure à chaque drame. Ce que nous avons besoin, c'est de moyens pour les services de renseignements, de moyens pour nos forces de l'ordre, des moyens supplémentaires pour collecter les informations, recenser les signalements, surveiller, détecter, neutraliser. C'est de l'anticipation qu'il faut, et pas de l'après-coup. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Christophe et Nicolas.

M. Christophe LIME : J'ai toujours un peu l'impression, dans ce débat-là qu'il y aurait – je crois que ça a été dit par Anthony – les bons et les mauvais. Il y aurait la Gauche, laxisme, qui laisserait tout faire dans l'image populaire qu'il peut y avoir, et de l'autre côté, une Droite qui serait respectueuse, attachée au lien avec la population. Je pense que c'est beaucoup plus complexe que ça, et je crois que tu viens de le dire, Kevin. Et je pense qu'on est tous sensibles, y compris sur les problèmes de sécurité, parce que comme d'habitude, ceux qui sont les premiers touchés, ce sont souvent les populations les plus

fragilisées de notre population sur tous les problèmes qu'il peut y avoir, et je vais faire le point avec les problématiques de service public.

Tout à l'heure, Madame la Maire nous a situé le problème de la santé. Si aujourd'hui notre société est arrêtée, c'est parce que oui, il y a un souci de santé, mais c'est surtout parce que depuis dix ans, quinze ans, on a laminé notre système de santé. Aujourd'hui, dans les hôpitaux, en réanimation sur le CHU de Besançon, il y a 30 postes, plus 10, y compris avec une vraie volonté de la part du personnel de pallier, y compris d'aller chercher dans d'autres services. Je pense que quand on parle de pourcentage – c'est pour ça que j'avais demandé y compris les chiffres la dernière fois –, je pense que ce sont des chiffres à connaître. Ça veut dire qu'on voit bien que notre société amène à ce que ce type de problème là, malheureusement, risque de se reproduire sur un certain nombre de choses. Et qu'y compris, est-ce qu'on a tiré les enseignements assez rapidement de tout ce qui a pu arriver depuis quelque temps ? Parce que ce n'est pas la première épidémie qui est arrivée depuis quelque temps, et qui nous a posé un certain nombre de soucis. Et quand j'entends... et j'entends parler d'irresponsables, moi, je pense que les irresponsables, c'est ceux qui ont cassé la santé, c'est ceux qui ont cassé la sécurité. Tout à l'heure, Monsieur FAGAUT, vous me disiez : « Vous seriez responsable de ce qu'il va se passer ». Mais Monsieur FAGAUT, c'est votre dernier gouvernement qui a supprimé des milliers de postes de policiers. C'est votre... la dernière fois... Monsieur FAGAUT, la dernière fois que vous avez... Monsieur FAGAUT, la dernière fois... Monsieur FAGAUT, la dernière fois – et j'espère que ça ne reviendra jamais – que vous avez été au pouvoir... mais quand vous nous accusez... Attendez, vous êtes en train de nous accuser de dire que demain, s'il venait y avoir un incident sur la Ville de Besançon, nous serions responsables. Vous avez dit ça, mais c'est vous les irresponsables. C'est vous les irresponsables déjà de...

Mme LA MAIRE : Alors, s'il vous plaît, on se respecte, on a tous... on se respecte. Monsieur FAGAUT, on se respecte. Donc la prise de parole, c'est moi qui la distribue, d'accord ? Monsieur FAGAUT, est-ce que vous respectez ? Très bien.

Monsieur LIME, continuez.

M. Christophe LIME : Monsieur FAGAUT, y compris dernièrement, vous avez... il y a quelques... en 2017, soutenu un candidat... Mais ça vous embête qu'on mette les doigts là où ça vous fait mal ? Alors, attendez, je ne remonte pas sous SARKOZY, je vais remonter sous François FILLON.

Mme LA MAIRE : Alors, Monsieur LIME, je vous invite à dire et à terminer...

M. Christophe LIME : Je termine. Oui, j'essaie de le faire plus vite.

Mme LA MAIRE : Alors non, non, non, pas plus vite, je ne vous demande pas d'aller plus vite, je vous dis simplement que je vous donne la parole et que Monsieur FAGAUT va écouter tranquillement, et puis voilà.

M. Christophe LIME : D'accord, OK, je vais essayer de faire court.

Mme LA MAIRE : Non, non, vous prenez la parole.

M. Christophe LIME : Donc la dernière fois, Monsieur FAGAUT, vous avez soutenu Monsieur FILLON, y compris spécialiste du Monopoly, mais qui n'avait pas repéré qu'il y avait une case prison, je le dis comme ça, parce que quand on donne des leçons sur un certain nombre de choses, l'intégrité, j'aimerais bien que vous balayiez déjà devant votre porte, votre propre porte, Monsieur FAGAUT. Monsieur FAGAUT, vous balayez devant votre propre porte. Donc ça veut dire que vous aviez annoncé des milliards et des milliards de... des milliards et des milliards à l'intérieur de votre programme qui allaient amener des baisses, y compris sur l'ensemble du service public.

Et moi, je vais le dire tranquillement aujourd'hui, je n'entends plus... je n'entends plus aujourd'hui dire qu'il y a trop d'impôts, je n'entends plus dire qu'il y a trop de fonctionnaires, je n'entends plus dire le discours qu'il y avait il y a un an. Ce n'est pas il y a 20 ans ! Il y a un an, on considérait qu'il fallait baisser les impôts, y compris sur la Municipalité, parce qu'un de vos thèmes de campagne électorale, Monsieur FAGAUT, c'était de baisser les impôts. Et quand on baisse les impôts, on baisse soit la demande au titre de l'investissement, et ça pose des difficultés au titre des entreprises, soit ça pose des problèmes sur le fonctionnement, et y compris le fonctionnement – je parle sous couvert de Benoît – ça doit être une soixantaine de postes d'employés, maintenant, de la Police municipale, qui sont payés aujourd'hui.

Donc on ne peut pas, à un moment, avoir un discours d'aller, j'allais dire, voir la population en disant : « Votez pour nous, il y aura moins d'impôts ». Et puis juste après, comme vous n'avez pas voté pour nous, il faut dépenser plus. Je pense qu'il faut avoir de la cohérence. Moi, je suis de ceux qui pensent

que l'impôt c'est une bonne chose, et je n'ai pas peur de le dire, parce que l'impôt, c'est la redistribution, y compris aujourd'hui, c'est la redistribution pour les entreprises. Ce n'est pas que la redistribution pour les citoyens, c'est aujourd'hui de pouvoir soutenir, et c'est ce qui va être fait au titre de Grand Besançon, ce qui est fait au titre de Grand Besançon Métropole, ce qui est fait par la région Bourgogne Franche-Comté sur un certain nombre de points, pour pouvoir aider, y compris les entreprises, y compris quelquefois ceux qui râlent sur le fait de dire qu'ils payent trop d'impôts. Et ça veut dire qu'il faut avoir ce discours sur un certain nombre de choses.

Et je trouve, par rapport au gouvernement aujourd'hui, irresponsable, je le dis comme ça, irresponsable la baisse des impôts qui sont programmés sur 2021, tout particulièrement sur les entreprises, parce que ça ne sera peut-être pas obligatoirement celles-là qui en auront le plus besoin.

Ça veut dire que quand là aussi on baisse les impôts, là aussi où on nous a traités d'irresponsables sur le fait de l'endettement. Là aussi, au début de l'année, il y a six mois, on nous disait qu'il n'y avait plus d'argent. Votre mentor, il disait que la... il y a dix ans, la France était en faillite, et aujourd'hui, toutes les semaines, on nous sort des milliards dans tous les sens. Donc il y a un moment, il faut avoir un peu un certain nombre de cohérences. Nous sommes pour le service public, nous sommes pour le service public efficace sur un certain nombre de choses qui répondent aux besoins, y compris de l'ensemble de notre population. Il faut aussi dire qu'il faut avoir un certain nombre de moyens, ça, c'est beaucoup plus compliqué pour pouvoir l'assumer. Et donc de nous traiter d'irresponsables par rapport à ça, je trouve ça scandaleux.

Et je terminerai sur ce que tout à l'heure a dit la Maire, ce que vous avez dit sur les Policiers municipaux, c'est un peu le discours habituel sur les fonctionnaires, parce que c'est le discours habituel sur les fonctionnaires, sur le fait de dire : « Ils ne travaillent pas, ils ne font pas un certain nombre de choses ». Ce discours qui est latent, qu'on n'ose plus dire, y compris sur la santé aujourd'hui, où on les applaudit, où il y a quelques mois, on considérait qu'ils ne travaillaient pas obligatoirement sur un certain nombre de choses. Les fonctionnaires, c'est des magistrats, c'est des policiers, c'est des employés de la santé, sur un certain nombre... et c'est l'éducation.

Et tout à l'heure, quand vous disiez, qu'on ciblait, y compris ceux qui sont en uniforme, ce n'est pas vrai. Les derniers qui ont été tués, ils n'avaient pas d'uniforme, c'étaient des enseignants, c'étaient des religieux, et pourtant, je prends beaucoup de distance par rapport à la religion, mais je considère que celui qui est religieux, il ne doit pas mourir sous les balles de qui ce soit. Donc on va armer les enseignants pour se défendre ? On va armer les religieux pour se défendre ? On va armer tout le monde sur un certain nombre de choses ?

Je vous rappelle qu'il y a un pays qui arme beaucoup depuis de nombreuses années, ça s'appelle les Etats-Unis, et vous regarderez le taux de mortalité qu'il peut y avoir sur ce pays par rapport au nôtre, mais je trouve qu'on devrait tirer les enseignements avant de vouloir armer beaucoup de gens, y compris notre Police municipale sur un certain nombre de résultats qui ne sont pas obligatoirement à la hauteur quand on regarde et qu'on se compare à d'autres pays.

Mme LA MAIRE : Nicolas, pardon.

M. Nicolas BODIN : Oui, merci Madame le Maire.

Quelques éléments d'informations, et pour reprendre globalement un peu ce que disaient Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER. D'une part, je pense qu'il faut avoir une pensée globale et une action qui est locale. Mais en même temps, il ne faut jamais nier son passé et savoir d'où on vient. Monsieur FAGAUT va crier, mais je rappellerai quand même que sous le quinquennat du Président SARKOZY, c'est quand même 13 000 policiers nationaux en moins. C'est quand même, avec Nicolas SARKOZY, ministre de l'Intérieur, la suppression de la police du quotidien qui, à l'époque, s'appelait la police de proximité. Et ça veut dire que pour les différents gouvernements qui sont arrivés, peut-être qu'ils n'ont pas assez fait, où peut-être qu'ils ne sont pas allés assez vite, mais ils ont dû globalement éponger l'action politique du ministre de l'Intérieur et du Président de la République qui s'appelait Nicolas SARKOZY.

Sur la sécurité, sur le secteur de Besançon, donc l'arrivée d'une dizaine de policiers de la Police de la sécurité et du quotidien, arrivée de 38 policiers nationaux, c'est-à-dire potentiellement une cinquantaine d'hommes en bleu, ou de femmes d'ailleurs, en bleu, sur le secteur de Besançon. C'est une bonne chose.

Par ailleurs, le fait de combler la suppression de 13 000 policiers nationaux, alors même que la société devient de plus en plus violente, peut-être n'est-ce pas assez. Ceci dit, tous les Maires qui se sont succédé à la tête de cette Ville ont, à chaque fois, interpellé les différents ministres de l'Intérieur, de manière à avoir davantage de policiers nationaux.

Si on prend le cas de Nice, Nice est certainement la ville de France qui est certainement la plus sécurisée, et en même temps, c'est cette ville-là qui certainement en France a été la plus victime d'attentats. C'est-à-dire que le fait que les policiers soient armés, ce n'est pas pour autant que cela a empêché la réalisation ou l'occurrence de ces attentats.

La vidéo-verbalisation, elle n'empêche pas la réalisation des attentats. Elle permet très souvent de détecter ou de condamner un certain nombre d'actes de malveillance, en même temps, ce n'est pas forcément la solution à tout. Donc il ne s'agit pas de faire de preuves d'angélisme, ces débats-là, ils traversent tous les partis, toutes les majorités, toutes les minorités, et comme la Maire s'y est engagée, on aura ces débats-là... Je ne vais pas répéter parce que je pense que vous avez bien compris.

Sur l'aspect santé, et là, on revient aussi au service public, mais c'est votre héritage, Monsieur FAGAUT. Je veux dire, la ministre de la Santé qui a créé une loi scélérate, qui était la loi « HPST, Hôpital, Patient, Santé, Territoire », c'était Roselyne BACHELOT, l'actuel ministre de l'Intérieur. C'est elle qui a mis en place cette tarification à l'acte, la T2A, et on est dans un système, désormais, qui est système totalement financiarisé, de manière à ce que les hôpitaux ne réussissent plus à s'en sortir.

Quand le Président MACRON décide la flat tax, le fait globalement qu'en termes d'impôts pour les grandes sociétés, eh bien, globalement, c'est un forfait budgétaire. Eh bien, ces milliards-là que la France perd ce sont des milliards qu'on ne trouve pas dans nos différents services publics.

Le coût de la crise du Covid, pour une ville comme Besançon, c'est 7 M€. 7 M€, ça représente à peu près 10 points d'impôts, et pour l'Agglo du Grand Besançon, ça ferait 5 M€, hors tout ce qui concerne les transports. Ça veut dire que déjà, sur notre territoire, on a déjà consacré à peu près 13 M€, simplement pour le confinement numéro 1. Et on voit déjà actuellement que nous sommes dans le confinement numéro 2 qui, pour l'instant, ne donne pas de très grands résultats. Et donc la difficulté financière, alors même que l'on souhaite demeurer avec une fiscalité constante, est extrêmement compliquée.

Donc le débat sur l'économie, on l'aura très prochainement, en Conseil d'Agglo lundi prochain, sachant même qu'hier soir même, on réunissait le bureau d'Agglo, justement, pour qu'il y ait une certaine cohérence entre les décisions budgétaires qui seront prises au niveau économique, et notamment sur le volet commercial, à la fois à la Ville et l'Agglomération.

Mais simplement, je ne voudrais non plus qu'on reste constamment sur des débats, purement municipaux, je veux dire la France... Besançon n'est pas extraterritorial. Et ce qui se passe au niveau national a également aussi un impact au niveau local. Et donc il faut être cohérent à la fois dans ce qu'on peut défendre à Paris, et à la fois dans ce qu'on peut défendre, localement, sur le territoire Grand bisontin. Donc j'en appelle à la cohérence de toutes et tous.

Mme LA MAIRE : Alors, ça fait une heure qu'on discute, donc je vous propose de vous donner encore une fois la parole, et qu'on termine là, et ensuite, qu'on revienne à nos dossiers.

Et d'ailleurs, je remercie... j'en profite pour remercier les Présidents des groupes politiques de notre Majorité qui... où chacun a pris la parole et qui ont permis d'avoir une expression complète de l'équipe.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame VIGNOT.

Je ne vais pas être long. Je me rends compte simplement qu'il est plus facile de porter un pseudo-débat national, ici au Conseil municipal, que de porter un débat sur les sujets de fond qui concernent vraiment le territoire bisontin. Donc ça me fait un petit peu doucement sourire quand vous dites... rappeler aux règles donc de ce Règlement Intérieur, et laisser s'engager un débat national sur, en plus, des mandats présidentiels qui ont été... qui sont échus depuis quasiment 10 ans maintenant, et pour lesquels par la suite, vous avez soutenu un certain nombre de Présidents de la République, et aujourd'hui, vous essayez de vous en dédouaner. Donc ça me fait un peu doucement rigoler les débats dans lesquels vous essayez de vous engager.

Et après, simplement pour terminer sur les propos de Monsieur LIME, simplement lui dire que les kolkhozes, c'est fini, et que... moi, j'ai une chose à dire à Monsieur LIME par rapport à cela. Répéter dix fois des inepties, ça ne fait pas une vérité, répéter cent fois des inepties, ça ne fait pas une vérité. Et en plus, dans les propos que vous avez tenus, concernant le programme qui pouvait être le nôtre dans le cadre des élections municipales, c'est truffé de mensonges.

Mme Anne BENEDETTO : En termes d'inepties, je pense que vous pouvez aussi vous renvoyer le compliment, Monsieur FAGAUT.

Mme LA MAIRE : Non, mais on ne prend pas la parole comme ça, par contre, s'il vous plaît, même... nous sommes exemplaires.

Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Moi, je reviens sur le sujet qui intéresse plutôt les citoyens bisontins aujourd'hui, avec une question vraiment très concrète. On sait que la Police municipale, c'est une police de proximité, c'est une police qui est sur le terrain au quotidien. Je suis d'accord avec vous. Sauf que comment ils doivent agir, si demain, un policier, un agent de la Police municipale est en face d'une situation d'une personne armée qui est train de menacer des citoyens, qui est train de menacer cet agent ? Comment il doit se comporter, comment il doit agir ?

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci.

Vous savez, j'ai un énorme défaut, c'est que je travaille beaucoup... enfin j'ai même deux énormes défauts, c'est que je travaille beaucoup, et que je ne m'appuie pas sur de la politique politicienne, je m'appuie sur des faits. Alors, je vais répondre aux interpellations que les uns et les autres ont pu me faire.

Monsieur BERTAGNOLI, ça fait cinq ans que je travaille sur les sujets de sécurité, et les missions de la Police municipale, je les connais très bien, puisqu'elles sont régies par le Code général des collectivités territoriales, c'est même l'article 2212-2. Voilà, je vous invite à regarder. Et puis le Code de la sécurité intérieure, c'est l'article L511-1. Donc vous voyez l'affirmation selon laquelle on ne connaîtrait pas les missions de la Police municipale... Je cite d'ailleurs : « La Police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique par le Code général des collectivités territoriales [...] ». Je ne vais pas faire la lecture de tout l'article, je pense que vous ne m'en voudrez pas.

Sur l'expression « sous-policier », mais oui, vous considérez, Madame VIGNOT, et principalement votre parti politique, les policiers municipaux comme des sous-policiers. Je vais vous citer un tweet d'Europe Ecologie les Verts Franche-Comté, d'il y a quelques jours, selon lesquels on ne peut pas armer la Police municipale en raison de risques de dérapage. Ce n'est pas respecter la Police municipale. C'est bien les considérer comme n'étant pas capables de porter une arme. Donc vous les considérez bien, et je maintiens mon propos... ce n'est pas moi, parce que l'habileté langagière, on l'a bien notée, ce n'est pas moi qui les considère comme des sous-policiers, c'est bien vous, c'est bien de vous que je parlais.

Monsieur LIME, il n'a jamais été question d'armer les pompiers, les infirmiers, pour une simple et une bonne raison, c'est que le maintien de l'ordre, ce n'est pas dans leurs missions. C'est bien parce que le maintien de l'ordre est dans la mission des Policiers municipaux que je suis, à titre personnel, favorable à l'armement, et moi, je ne vous reproche pas, puisque j'accepte volontiers qu'un maire, qu'un élu, qu'un citoyen dise : « Eh bien non, moi, je pense qu'il ne faut pas armer la Police municipale ». Je pense que ça... enfin moi, je respecte cette position, et ça s'entend.

Et puis pour finir sur la réaction de Monsieur POULIN, alors évidemment, politique de sécurité, c'est un triptyque pour moi, éducation, prévention et répression, mais tant que vous n'agirez pas très fermement sur la répression, tant que vous n'irez pas agir sur la rue Picasso, le fait que je vous précisais, comment vous allez expliquer à un jeune qu'en allant bosser à l'école, qu'en faisant énormément d'efforts, qu'en allant par exemple faire son apprentissage chez le boulanger du quartier, en se levant très tôt le matin, eh bien, il va gagner en un mois ce que gagne la personne qui est assise sur la chaise de camping que j'ai vue rue Picasso, peut-être en l'espace d'une semaine. Mais tout ça, ça ne marche pas. Votre langage, il ne marche pas tant qu'il n'y a pas ce discours de fermeté, et tant que l'autorité n'est pas retrouvée dans les quartiers qui posent problème. Voilà tout simplement.

Mme LA MAIRE : J'avais dit, excusez-moi, que c'étaient vraiment les dernières prises de parole, donc je vous propose de commencer.

Mme Laurence MULOT : J'ai quand même une question importante, c'est que l'adjoint référent sur la sécurité, Monsieur CYPRIANI, qu'est-ce qu'il en pense de ce débat ? Parce que jusqu'à maintenant, on ne l'a pas entendu. Donc j'aimerais quand même qu'on puisse...

Mme LA MAIRE : Alors attendez, s'il vous plaît... s'il vous plaît, ce n'est pas vous qui interpellez les gens pour qu'ils répondent à une question, c'est moi qui décide de qui prend la parole ou pas. Et j'ai bien remercié... j'ai remercié les groupes politiques pour l'expression qui a été faite dans cette instance, donc voilà. Donc maintenant, je vous propose de passer au rapport numéro 2, l'installation d'un nouveau Conseiller municipal et la modification des représentations dans diverses structures.

Pardon ? Christophe ?

M. Christophe LIME : Oui, je veux faire un petit cavalier par rapport à ça, parce que très souvent, j'avais entendu Monsieur FAGAUT douter de la solidité de notre cohésion municipale, avant les élections et après les élections, y compris, j'allais dire, même douter de la façon, Madame la Maire, à vous, de pouvoir mener l'ensemble de cette assemblée, voire de l'assemblée de Grand Besançon. Je m'aperçois que c'est la deuxième démission qu'il peut y avoir à l'intérieur de ce groupe. Je trouve que par habitude, il est toujours bon déjà de balayer devant chez soi avant de s'interroger sur la cohésion d'autres groupes.

Mme LA MAIRE : Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir. Vous irez poser la question aux deux personnes qui ont démissionné les raisons de pourquoi ils ont démissionné, et je pense que là, vous seriez tellement surpris de ce qu'ils vont dire... en tout cas, nous, on ne l'est pas, on sait pourquoi ils ont démissionné ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2020

«**Mme LA MAIRE** : Je propose, du coup, de commencer la séance. Maintenant que nous avons eu ce moment tout à fait solennel et dramatique, je propose de commencer la séance.

Monsieur Damien HUGUET, est-ce que vous êtes d'accord pour être Secrétaire de séance ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 2

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification des représentations dans diverses structures

«**Mme LA MAIRE** : Très bien. Donc, nous sommes ici sur un rapport, qui réexplique donc là où Monsieur PIGNARD du coup sera amené à nous représenter, et donc je vous propose de... le Conseil municipal est invité à installer Monsieur Maxime PIGNARD, et à désigner Monsieur Maxime PIGNARD dans les différentes instances, dont la Commission 4.

Donc est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 3

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des Collectivités

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant le numéro 3. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non.

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 4

Désignation de représentants de la Ville dans diverses structures

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.»

Question n° 5

SEM Habitat et logement social - désignation des élus

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah, Monsieur FAGAUT, oui.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, j'avais une question concernant ce rapport 5, plus globalement sur cette fusion des deux structures. On le sait, la loi Elan, par le biais des SEM uniquement – et c'est le cas ici avec la fusion, absorption en tout cas de la SAIEMB Logement, et puis de GBH – prévoit soit d'avoir 12 000 logements, comme les Offices publics de l'habitat, soit d'avoir donc un chiffre d'affaires donc de 40 M€ en moyenne sur les trois dernières années. Or aujourd'hui, cette nouvelle SEM, en tout cas cette nouvelle structure, c'est 8 000 logements, donc nous sommes très loin des 12 000 attendus.

Ma question qui est posée, c'est si ce n'est pas le cas, c'est-à-dire si on n'atteint pas les 12 000 logements ou si on n'atteint pas forcément les 40 M€ de chiffre d'affaires, comme le prévoit en tout cas la loi Elan, la Préfecture a la possibilité de nous amener, de nous rapprocher vers un autre opérateur, type une SAC, une Société Anonyme de Coordination. D'ailleurs, au niveau du Département, une SAC a été construite et créée dernièrement entre Habitat 25 et Néolia. Donc quid si on n'atteint pas les 40 M€ de chiffre d'affaires, et si on n'atteint pas donc les 12 000 logements par rapport à cette nouvelle SEM ?

Deuxième question, qu'en est-il de l'alignement des conditions sur les agents entre les deux structures, puisqu'il y avait des discussions qui étaient engagées ? Et ont-ils tous signé aujourd'hui leur détachement, et combien ça coûtera, au final, par rapport à ça. Donc c'est des questions sur... plus globalement sur cette fusion de ces deux entités.

Mme LA MAIRE : Alors cette fusion, elle est actée. Vous savez qu'elle existe désormais, donc effectivement, l'ensemble des dispositions ont été mises en place, et puis c'est une fusion qui, comme vous le disiez tout à l'heure, est présidée par la loi. Et donc elle s'est faite, bien sûr, sous le regard attentif, vous imaginez bien, de Monsieur le Préfet, pour voir si on était bien, avec un contrôle de légalité de ce dispositif-là. Et donc les 40 M€ sont bien atteints, et le travail qui est fait, avec les salariés est bien quelque chose qui est train de toujours être dans une dynamique d'activité.

Tu veux dire quelque chose, Carine ?

Mme Carine MICHEL : Oui, je vais quand même répondre, en tant que Présidente des deux structures. Par rapport aux contrats, donc effectivement, les fonctionnaires... les personnes, puisque vous savez qu'il y a plusieurs statuts, y compris côté SEM-SAIEMB, et côté GBH. Donc on a, à la demande des salariés, donné un peu plus de temps pour la signature de leur contrat, pour que chacun ait bien une fiche de poste. Voilà, c'est pour ça qu'il y a eu un délai prolongé.

J'ai reçu, pas plus tard que la semaine dernière, le CSE de la SAIEMB, et la semaine d'avant, les délégués syndicaux. Donc nous sommes toujours en discussion, je vais vous dire sur les thématiques, notamment le temps de travail. Voilà ce qui fait encore débat, et normalement, nous serons peut-être prêts ou pas à signer ce qu'on appelle un protocole d'adaptation, et si ce n'est pas le cas, on ira sur un rapport de substitution. Mais en tous les cas, le dialogue social est engagé, et je vais les revoir très prochainement.

Mme LA MAIRE : Alors on est bien d'accord, là vous êtes sur une présentation, enfin une présentation... vous donnez des éléments très factuels, parce que vous ne participez évidemment pas au débat sur cette discussion et sur l'adoption de ces désignations d'élus, puisque vous êtes bien sûr en responsabilité. Mais là, ce qui était intéressant, c'est de donner des éléments strictement... qui sont tout à fait factuels, et qui n'ont rien à apporter dans le débat qui est actuel.

Donc le débat qui est actuel, donc la désignation qui est proposée, c'est de savoir si, parce que c'est de ça dont il est question aujourd'hui, est-ce que Monsieur Jean-Hugues ROUX va pouvoir représenter la Ville de Besançon ?

Et donc pour ceux qui peuvent se prononcer sur cette désignation, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 6

Aktya - fusion et augmentation de capital

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant Aktya. Donc fusion et augmentation du capital d'Aktya, d'ailleurs qui a répondu à une demande d'Expansion 39, et qui permet, du coup, l'incorporation de réserves qui est proposée. Voilà, un accord de principe avait été donné sur ces deux opérations, lors du Conseil Municipal du 27 février 2020.

Donc est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions... Oui.

Mme Laurence MULOT : Oui, merci Madame la Maire.

Nous voterons bien évidemment pour cette fusion, puisque ça renforce Aktya dans sa position d'outil d'aménagement pour le territoire bisontin, et pour l'ensemble de la Franche-Comté. Mais vu qu'Aktya prend de l'ampleur, quid de la gouvernance ? Comment vous, les deux élus bisontins, vous-même et Monsieur BODIN, qui siégez au Conseil d'administration... Quelle est votre stratégie ? Comment vous allez vous positionner par rapport à la gouvernance d'Aktya ?

Mme LA MAIRE : Alors évidemment, quand on va sur une fusion, le travail de gouvernance, ça a bien été établi, et nous sommes sur des équilibres qui ont été acceptés par les deux partenaires, donc voilà.

Mme Laurence MULOT : Qui va conserver la gouvernance d'Aktya ?

Mme LA MAIRE : Alors j'ai bien été désignée Présidente d'Aktya.

Mme Laurence MULOT : OK.

Mme LA MAIRE : Là encore, je ne devrais même pas en parler plus que ça, mais c'est vraiment une donnée très factuelle. Donc, c'est Monsieur POULIN qui, du coup, rapporte ce dossier.

Mais donc je mets... je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Je vous remercie.»

Question n° 7

Convention de financement des dépenses de protection liées à la COVID-19 entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole

«**Mme LA MAIRE** : Monsieur POULIN, fait aussi ce dossier qui est la Convention de financement.

M. Anthony POULIN : Oui, concernant ce dossier, on vient acter la répartition de financement des masques, notamment que nous avons achetés, une partie pour la population, une autre partie pour nos agents. Et du coup, c'est une clé de répartition entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole. Ça inclut les éléments que nous avons mis dans la Décision Modificative, à savoir 113 000 € de plus pour l'achat de masques pour nos personnels. Nous voyons que dans... ces moments-là, ils sont extrêmement importants, nous avons reconstitué notre stock, ce qui permet notamment la continuité des services publics. Donc voilà, il y a une clé de répartition, notamment les masques à la population sont à la charge de GBM, et concernant les masques pour les agents, ils se répartissent entre la Ville et GBM, en raison des activités de chacune des collectivités. Donc à l'époque, nous avons acheté ces masques, c'était plus simple d'un point de vue de trésorerie depuis la Ville, et maintenant, on établit les choses financièrement, mais ça souligne, en tout cas, l'engagement que nous avons sur l'achat des masques à la population.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui, Monsieur PIGNARD.

M. Maxime PIGNARD : Oui, merci Madame la Maire.

Alors moi aussi, je vais faire un cavalier, puisque je souhaitais profiter de ce rapport sur le financement des dépenses de protection en lien avec la crise sanitaire, dépenses qui sont totalement légitimes par ailleurs, afin de faire un parallèle avec d'autres dépenses qui ont été engagées par la Ville dans ce contexte de crise.

En fait, ma question, elle va concerner plus généralement les financements que la Ville avait prévus pour diverses structures qui sont aujourd'hui impactées par le confinement. En fait, ces structures, elles ne pourront pas tenir les événements qu'elles avaient prévus pendant le mois de novembre, événements pour lesquels des subventions ont été attribuées lors des précédents Conseils Municipaux. Donc concrètement, on se demande quelle va être votre ligne de conduite par rapport à ces structures qui ont reçu des aides ou qui vont les recevoir par la suite. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors, tout ça a déjà été... mais bon, vous n'étiez pas encore conseiller municipal. Alors peut-être que vous ne l'avez pas entendu, mais on peut vous redire la méthode que nous avons adoptée. Est-ce que vous voulez en dire un mot, que ce soit Carine ou Aline ?

Mme Aline CHASSAGNE : Oui, alors de manière générale, ce qui avait été acté comme attribué en termes de subvention, au moment de la crise, ou juste avant, et pour les événements pour lesquels il n'a pas pu y avoir de diffusion en présentiel, les subventions ont été maintenues. Ça a été décidé en Conseil Municipal, et parfois avec des formats qui ont pu varier, mais parfois des impossibilités à diffuser. Et les subventions pour la création pour le coup ont été maintenues aussi, puisque le travail de création a pu se faire par ailleurs.

Après, je ne sais pas si au niveau associatif...

Mme Carine MICHEL : Au niveau de la vie associative, vous le savez, il s'agit de subventions de fonctionnement, on n'est pas sur des projets. Donc ce qu'on a... on a fait la première attribution au Conseil Municipal de septembre, et on fera la seconde répartition en décembre. Voilà.

M. Abdel GHEZALI : Oui, très rapidement, pour les sports, puisqu'il y a aussi les associations sportives, ce qui avait été fait, concernant des manifestations qui n'ont pas été tenues, les subventions qu'on versait en dessous de 1 000 €, même si la manifestation ne s'est pas tenue, on a versé la subvention. Et concernant les subventions sur des manifestations qui allaient au-delà de 1 000 €, on a versé 60 % de la subvention, même si la manifestation ne s'est pas tenue. Et on refait un point avec les associations au regard de leur budget, au regard de leur bilan. Et ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on sait qu'on peut compter sur ces associations, et on aura besoin d'elles demain. Donc l'idée, c'est de continuer évidemment à les accompagner.

Mme LA MAIRE : Très bien, maintenant, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 8

Actualisation de la liste des emplois permanents à la Ville de Besançon, création de 2 emplois d'adjoint d'animation (animateurs référents périscolaires) à la Direction Education

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 9

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 10

25 novembre 2020 – Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

«**Mme LA MAIRE** : Ce dossier, le dossier numéro 10, a été retiré, qui concernait la Journée internationale, justement, parce que les événements n'ont pas pu avoir lieu. Donc je propose d'aller sur le rapport 11.»

Question n° 11

Café Charlie - Spectacle de théâtre forum "Laïcité sur scène"

«**Mme LA MAIRE** : Donc oui, Monsieur CROIZIER ?

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

Ce sujet me permet de dire un petit mot à propos de l'effroyable événement qui s'est déroulé à Conflans-Sainte-Honorine. Vous comprenez qu'à la fois en tant qu'enseignant, à la fois en tant que parent d'élèves, à la fois en tant qu'élu et en tant que citoyen, cet événement m'a beaucoup touché, comme il a touché... comme il nous a tous touchés. Et vous l'avez dit, Samuel PATY a été assassiné, décapité, parce qu'il enseignait la liberté, celle de penser, celle de s'exprimer. Et à travers cet acte d'une barbarie insoutenable, notre liberté... pardon, ce sont les valeurs de la République qui ont été attaquées.

Personne, je dis bien personne, ne nous enlèvera nos valeurs républicaines, notre liberté, notre égalité, notre fraternité. Personne ne nous enlèvera notre principe de laïcité qui fait qu'en France, chacun peut décider de croire ou de ne pas croire, mais qu'aucune religion ne fait la loi ou ne s'impose aux autres. Il faut véritablement prendre conscience que ce qui est arrivé au Professeur Samuel PATY aurait pu arriver à Besançon, et ce qui est arrivé à Nice aurait pu également arriver à Besançon. Et je pense que la Ville de Besançon a le devoir de garantir l'application de la laïcité et de combattre toutes les pratiques qui pourraient conduire à l'islamisme. L'éducation, vous l'avez dit en préliminaire, l'éducation et la culture sont des antidotes à la radicalisation et à l'obscurantisme. Et je pense qu'il faut aller véritablement vers une mobilisation générale en faveur de la jeunesse, et en faveur des valeurs républicaines. Ces valeurs républicaines qui doivent être défendues partout, et en tout lieu.

Et je voudrais saluer, ce soir, le travail sur la laïcité qui avait été réalisé au cours du précédent mandat, et notamment, l'engagement de la première adjointe, Danielle DARD.

Et nous souhaitons, l'ensemble du Groupe, ce soir, vous faire quatre propositions, pour aller encore plus loin.

Nous pensons qu'il est impératif de désigner, au sein du Conseil Municipal, un élu référent, en charge de la laïcité du pacte républicain, qui serait le référent au sein de la Majorité pour garantir, travailler sur l'application des principes de valeurs de la République et de laïcité au sein de notre collectivité. Sauf erreur de ma part, je ne crois pas qu'il n'y ait un élu en charge de cette thématique dans votre équipe.

Nous souhaiterions aussi que vous puissiez nous faire la présentation d'un état des lieux complet de la laïcité, et de ses difficultés à Besançon, dans les services publics, auprès des délégués de service public, dans les associations et dans tous les quartiers.

Troisième point, nous aimerions que dans le magazine municipal puisse être publié un dossier sur la liberté d'expression, avec pourquoi pas, la publication de plusieurs caricatures. Et puis, quatrième point, nous vous proposons de conditionner les subventions aux associations, toutes les associations, de la signature d'une charte des valeurs de la République. En signant cette charte, l'association s'engagerait à respecter quatre principes républicains dans le cadre de la mise en œuvre de son fonctionnement et la mise en œuvre du projet pour lequel elle sollicite la Ville.

Les quatre principes, je vous les énonce : l'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine ou de religion, le respect de toutes les croyances et des non-croyances, l'égalité entre les hommes et les femmes, et la liberté d'expression et de conscience, dans le cadre des lois de la République.

Alors toutes ces propositions, nous ne les faisons pas pour opposer les uns aux autres, vous l'avez dit. Sur ces sujets, nous avons le devoir d'être unis, et nous avons aussi le devoir d'assumer, de ne plus laisser aucun espace dans lequel les idéologies ennemies de la République, pourraient s'engouffrer. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Valérie.

Mme Valérie HALLER : Alors, je suis en charge des luttes contre les discriminations, et dans ce cadre, je fais vivre cette journée anniversaire de la loi, de la laïcité, le 9 décembre. Dans ce cadre-là, je propose d'organiser, avec des écoles, un temps de réflexion-débat, avec un spectacle que Café Charlie nous a demandé de subventionner. Cette journée n'est qu'une journée parmi d'autres dans cette journée anniversaire de la loi 1905. Nous avons travaillé avec un collectif, il y a Café Charlie, le Centre

d'information jeunesse de Haute-Saône, le Franca, la Ligue de l'Enseignement, SOS Racisme, la ligue de l'Enseignement, je l'ai dit, la Fondation Léo Lagrange. Tout ce collectif travaille pour différentes journées dans ce cadre-là. Nous avons notamment, le mercredi 9, une journée de prévue avec les scolaires, des jeux collectifs entrecoupés de débats sur la laïcité. Donc évidemment, toutes ces journées sont orientées vers les plus jeunes, à partir du premier degré, du second degré et du lycée.

Nous avons aussi une journée de réflexion débat avec tous les acteurs qui agissent. Les enseignants, les associations peuvent participer à une journée débat, de réflexion le 5 décembre à Boulton. C'est une journée organisée avec Café Charlie de Besançon et de Vesoul. Voilà.

Donc nous avons plusieurs actions qui, j'espère, pourront se dérouler malgré la situation sanitaire que nous connaissons.

Et puis je voulais revenir sur le fait que la dixième délibération avait été annulée par rapport aux violences faites aux femmes. Nous n'avons pas pu mettre en place les actions prévues de sensibilisation, de réflexion, etc., mais la Ville prend son rôle très à cœur dans la communication contre les violences faites aux femmes. Il y aura plusieurs choses qui se feront dans la journée... dans la semaine du 25 novembre. Il y aura un kakémono qui se déroulera devant le service communication de la Ville, où les noms des féminicides de l'année 2020 seront notés. Il y aura un affichage dans la Ville sur... durant le mois de novembre, avec le rappel du 39.19, ce téléphone d'urgence. Un affichage aussi dans les transports, les bus de ville, les bus GBM. Il y aura un rappel dans la newsletter spéciale Covid, des différentes permanences de CIDFF et de Solidarité Femmes. Il y aura, dans la page d'accueil, le site de la Mairie aussi, les différentes informations. Et puis dans la délibération de décembre, nous espérons pouvoir quand même, financer des permanences exceptionnelles peut-être des associations Solidarité Femme et CIDFF, dans les magasins et les pharmacies. Comme le premier confinement, il y avait eu des choses qui avaient été proposées par l'Etat, et bien sûr, nous nous inscrivons dedans aussi. Bien sûr. Voilà.

Mme LA MAIRE : Donc là, c'est... finalement, tu as esquissé un début de bilan des activités sur la laïcité, et on pourra effectivement se donner des rendez-vous. Alors, je n'ose même plus dire groupe de travail, parce que... donc sur la question de la laïcité, sauf si vous souhaitiez participer à un groupe qui permettrait effectivement de mener des actions, de voir comment on peut mener des actions tout au long de l'année. Mais en tout cas, Valérie...

M. Laurent CROIZIER : Je vous transmettrai par écrit les quatre propositions...

Mme LA MAIRE : Très bien.

M. Laurent CROIZIER : ... de façon à ce que vous les ayez de façon concrète et précise, sous les yeux.

Peut-être j'aurais aimé avoir votre sentiment sur la quatrième proposition qui m'apparaît extrêmement forte, et qui apparaît envoyer un signal extrêmement fort au nom de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Alors sur la question de la charte, ça rejoint aussi toutes les actions qui sont menées en matière de laïcité sur la Ville de Besançon. Nous devons d'ailleurs avoir un prix, en décembre... je ne sais plus à quel moment on devait avoir un prix sur cette question-là. Donc on a annulé, comme d'ailleurs peut-être cette journée de la laïcité sera peut-être mise à mal sous sa forme actuelle, mais nous sommes bien dans cette démarche-là, et on analysera de façon très, très précieuse les propositions qui nous seront faites de la part des uns et des autres.

Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Oui, sur ce dossier-là, je vais rejoindre Monsieur CROIZIER. Vous voyez, ça arrive ! Je pense qu'il faut qu'on ait une exigence d'une laïcité exigeante. C'est vrai que, y compris la République... et je pense que le Café Charlie qui reprend sur l'historique de la loi 1905 est intéressant, parce que 1905, on a mis plus d'un siècle, pour régler le problème de la République avec la religion, plus d'un siècle. Et là, on voudrait qu'en quelques mois, on règle d'autres problèmes avec d'autres religions, avec d'autres approches qu'il peut y avoir. Et je pense que la laïcité de la loi 1905, elle est là justement pour pouvoir reprendre cet historique, reprendre... que chacun prenne bien sa place par rapport à ça. Et peut-être qu'il faudra discuter un peu sur les exigences ou les propositions que vous avez pu faire. Et je pense que ça permet aussi de rappeler la présence de la laïcité à l'intérieur de la République. Pour moi, la République, c'est la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité. Et la laïcité, c'est le respect des trois premiers, le respect de l'équité, le respect de la liberté, le respect de la fraternité.

Et je pense qu'au travers de cette laïcité exigeante, et je pense qu'on peut peut-être le porter, au titre de nos collectivités, y compris rappeler d'où on vient, parce que moi, je pense que c'est toujours intéressant de rappeler d'où on vient. Pour ceux qui ont lu un peu l'histoire de 1905, vous regarderez

un petit peu les déchirements lorsqu'il y a eu la mise en place de la loi. C'est un déchirement, c'est une opposition très, très forte sur certaines choses, et la République, elle a été au-dessus de ça, elle a réussi à trouver un équilibre sur le respect de chacun. Et je pense que l'important sur la loi de 1905, c'est une loi de liberté, c'est une loi de liberté de chacun de pouvoir faire son culte ou son non-culte à l'intérieur de la sphère personnelle. Et je pense qu'à l'intérieur de notre collectivité, je suis assez d'accord avec vous, ou y compris à l'intérieur de l'éducation, de rappeler ce que c'est que la laïcité aujourd'hui. Ça nous permettra aussi d'aller vers l'apaisement, l'apaisement qu'on doit avoir entre nous, et y compris le respect qu'on doit avoir entre nous, quelles que soient les convictions qu'on puisse avoir.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, c'était un moment solennel et important. Il fallait rappeler que nous étions tous ici, élus, et quand on est élu, je pense qu'on sait combien nous portons cette responsabilité à être dans cette laïcité, et toutes ces valeurs républicaines qui nous soudent. Pour une fois, on peut le dire comme ça. Merci.

Donc je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 12

DSP - Crématorium de Besançon – société OGF – rapport annuel 2019

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Ça, c'était une information, c'est un rapport annuel.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 13

Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions

«**Mme LA MAIRE** : Ensuite, donc le Festival des Solidarités, on a été obligé de l'annuler dans ces conditions de Covid.»

Question n° 14

Opération Boostez vos commerces - Signature de conventions avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat et avec la Pive

«Mme LA MAIRE : Oui ?

Très bien, alors Madame Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci Madame la Maire.

Nous sommes bien évidemment favorables à toutes les actions qui peuvent booster le commerce local. Aujourd'hui, les commerces sont contraints de fermer leurs portes, suite à ce deuxième confinement qui est dû, faut-il le rappeler, à l'inquiétante reprise de la diffusion du virus sur l'ensemble du territoire national et au-delà.

Cette situation critique, qui se tend de jour en jour, demande le soutien de tous, une mobilisation générale. Le Président de la République et le Gouvernement ont annoncé un budget de 20 Mds€ supplémentaires pour accompagner les commerces, les entreprises, pour faire face aux conséquences économiques de ce reconfinement.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'initiative récente du Grand Besançon Métropole et de ses partenaires, qui vient de mettre en place un guichet unique, téléphonique, pour informer les indépendants, chefs d'entreprise des aides auxquelles ils peuvent accéder. C'est une demande que notre liste avait portée lors de la campagne municipale.

Mon interrogation est la suivante. Madame la Maire, au-delà de cet aspect strictement informatif, quel rôle directement actif, la Ville, et la question se posera aussi à la Communauté urbaine... dans quelle mesure la Ville pourrait-elle jouer pendant cette période, pour accompagner les commerces ? Ne pourrait-on pas imaginer la conception d'une plateforme numérique, gratuite, portée par Grand Besançon Métropole, et la Ville de Besançon, susceptible d'aider matériellement, à travers un outil numérique, tous les commerces à passer au mode click and collect. De toute manière, ce mode-là est un mode d'avenir. Nous savons qu'un certain nombre de commerces, aujourd'hui, n'ont pas l'outil et/ou les moyens financiers ou techniques, pour se lancer dans ce mode. Merci.

Mme LA MAIRE : Alors là, ça va être facile pour moi de répondre parce qu'il y a effectivement dans ces groupes de travail que nous avons organisés, et qui ont amené à ce que justement une décision qui se prenne, c'est d'aller sur ce guichet unique. Et je remercie vraiment tout le monde. Tout le monde était présent pour travailler dans le même sens.

Et donc ce guichet unique s'est mis en place, il a donné lieu à l'ouverture d'un numéro de téléphone qui permet de réorienter chacun quand il a une difficulté dans cet... ce nombre d'aides, à trouver le bon dispositif qui correspond à la situation dans laquelle il est.

Je dois dire aussi qu'il y a eu ce travail qui a été fait, de réflexion, puisque quand vous êtes déjà dans une démarche à aller chercher de l'aide, c'est que vous êtes toujours dans la résilience, résister, etc., et tout. Et du coup, il est nécessaire qu'on accompagne. Donc c'est bien ça que nous faisons, la Ville, Grand Besançon, parce que c'est quand même bien le rôle essentiellement du Grand Besançon, mais nous sommes présents dans cette démarche-là.

Pour autant, ce qui nous a beaucoup, beaucoup affectés, c'est la détresse de ceux qui n'ont plus du tout d'activité, et qui amène parfois certains à l'extrême. Et donc nous avons décidé, et c'est des choses qui vont vous être soumises, mais dès à présent, nous avons mis à disposition, la Ville de Besançon et le Grand Besançon, l'équivalent de trois équivalents temps plein pour répondre à cette plateforme d'écoute, d'accompagnement, etc. Mais on ne va pas se satisfaire d'être derrière un téléphone, on va appeler et on va essayer d'aller au plus près. Parce que ce qui est ressorti de discussions que nous avons eues aussi avec les grandes villes du Doubs comme Pontarlier, Montbéliard, avec Monsieur le Préfet, c'est que nous avons constaté une chose, c'est qu'il y a des situations tellement extrêmes, tellement dramatiques, que du coup, des personnes sont acculées, et n'osent même plus sortir, et n'osent même plus demander de l'aide.

Donc l'idée, c'est d'envoyer notre manager de commerce au plus près des commerçants, essayer de reprendre contact, et de les ramener vers des pistes, des solutions, des propositions qui sont faites. Et c'est pour ça que vous verrez qu'on proposera aussi un soutien en matière financière, d'experts qui

peuvent les accompagner pour prendre... pour les aider de façon très pratique. Là, on est vraiment dans des rapports extrêmement pratiques, et je suis, je dois le dire, très contente qu'en fait la collectivité, elle est bien dans son rôle, c'est qu'elle écoute les demandes, elle traduit ces demandes en faits, en propositions concrètes qui viennent des milieux économiques, parce qu'ils sont divers, et du coup, qui nous permettent de voir, nous, dans quelle mesure on peut effectivement participer. Mais donc tout ce plan d'accompagnement, c'est quelque chose que nous sommes en train de consolider, qui sera proposé, mais dont on reparlera sans doute encore lundi au Conseil communautaire, parce que c'est quand même là qu'il se passe des choses. Mais nous sommes déjà dans des propositions qui seront faites au prochain Conseil municipal ici. Donc ça, c'est une des premières choses que je voulais...

Ah oui, et puis donc pour ce qui est du click and collect, c'est donc un choix qui a été fait, là encore un partage entre les différents acteurs du bassin économique dans lequel nous nous trouvons. C'est que ça puisse être l'UCB qui porte cette plateforme, et qui va du coup organiser, qui a déjà commencé, qui a organisé ces éléments-là.

D'ailleurs, je tiens à le dire, quand nous avons discuté hier, la CAPEB et la Fédération des bâtiments publics et la CCI, enfin tous les partenaires qui étaient présents à cette réunion, à ce groupe de travail, eh bien, nous ont dit que, par exemple, eux, ils avaient d'autres problématiques, c'était de savoir si leurs salariés qui, d'habitude vont manger, parce qu'ils font un chantier quelque part, vont manger dans le restaurant d'à côté, sont en difficulté pour accéder au repas du midi. Parce que soit, ils peuvent amener leur petite gamelle, etc., pour autant, avec les températures qui viennent, etc., il est important qu'ils puissent trouver un endroit où s'asseoir, manger chaud, etc.

Donc du coup ce matin, on en a discuté avec le Préfet, on les a mis tous en contact pour essayer de trouver une solution, et je pense que... j'espère que... voilà, il faut qu'on regarde si, juridiquement, les choses peuvent se tenir. Mais j'espère qu'on aura trouvé des solutions.

Donc vous voyez, c'est dans ces groupes de travail où s'expriment des choses extrêmement... de la vie quotidienne, au plus près de la réalité dans laquelle ils se trouvent, et c'est ça qui est important. Et ce qui est important, c'est que du coup, ce modèle-là qui s'est développé sur la Ville, sur le Grand Besançon, c'est quelque chose qui va sans doute, se développer par grand bassin d'activités, autour, encore une fois, de Pontarlier, de Montbéliard, etc. Donc nous avons... je suis très fière de ça, nous avons initié ça, du fait de... voilà, du dynamisme et de l'intelligence collective qui s'est développée autour de cette crise majeure. Eh bien, nous avons mis en œuvre un certain nombre de ces actions.

Frédérique... je pense que Frédérique va vous apporter d'autres éléments, et puis je vous redonne la parole après.

Mme Frédérique BAEHR : Oui, merci Madame la Maire.

Je voulais vous informer que le service commerce avait mis en place une cellule de crise, donc en collaboration avec Ville/GBM, en collaboration avec l'OCAB, avec l'UCB, avec la Chambre des métiers. Et donc nous avons deux projets en cours, donc la mise à disposition d'une plateforme... donc de la plateforme de l'UCB pour que tous les commerces qui ont pu rester ouverts, ou ceux qui se sont lancés dans le click and collect, toutes les filières de produits locaux puissent passer leurs infos. L'UCB diffusera également à tous ses partenaires, et à la presse.

Et puis la deuxième chose qu'on est en train de mettre en place, c'est un système de bons d'achat, donc qui serait géré là, par la plateforme de l'OCAB. Donc le consommateur pourrait acheter un bon d'achat dans le commerce de son choix, l'argent versé par le consommateur sur la plateforme de l'OCAB reviendrait tout de suite au commerçant, à condition évidemment qu'il ait donné son RIB, ce qui lui ferait un petit... une petite... un apport de trésorerie. Et puis le consommateur pourrait, au déconfinement, profiter du bon d'achat qu'il a payé.

Donc toutes ces... ces deux choses sont... enfin ne coûtent rien aux commerçants, puisque et l'UCB et l'OCAB mettent gracieusement à disposition leurs outils.

Et puis il y aurait également... sachant que la Ville et GBM restent évidemment maître d'ouvrage...

Mme LA MAIRE : S'il te plaît, Frédérique, donc en fait, on a donné un certain nombre d'éléments factuels, GBM et Ville de Besançon.

Simplement, je rappelle l'attention dans laquelle il faut que nous soyons tous. Il y a des questions de conflit d'intérêts dans lesquelles nous nous trouvons, donc quand on se trouve... alors on est tous d'accord, parfois c'est un peu compliqué, on porte une politique, voilà. Donc tu as donné des éléments très factuels, là, la question qui est posée aujourd'hui, et maintenant, donc je te propose de t'arrêter là, c'est de savoir si, du coup, ce dossier-là, est quelque chose qui correspond à une demande, une attente

de nos commerces. Et du coup, de savoir dans quelle mesure, effectivement, ils sont bien dans une... oui, on est dans des choses un peu complexes et paradoxales.

Pour autant, je suis désolée, il faut vraiment avoir cette discipline de regarder les dossiers, et de voir dans quelle mesure on prend la parole ou pas.

Donc simplement, sur ce dossier-là, on a un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place, qui l'accompagnent, et c'était pour répondre justement aussi à Karima ROCHDI qui nous posait la question de savoir si ces plateformes existent. Elles existent, elles sont bien mises en œuvre, c'est le travail, que nous menons les uns et les autres, ensemble. C'est quelque chose qui nous amène, comme je vous le disais, à des échanges extrêmement constructifs, qui nous permettent, les uns et les autres d'analyser de façon très précise les besoins, et d'essayer d'y répondre au plus près. Après, on répartit les compétences entre ceux de la Ville, ceux du Grand Besançon.

Ah pardon, j'ai oublié de remettre mon masque ! Oui.

Monsieur FAGAUT

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame VIGNOT.

Effectivement sur ce que vous évoquez à l'instant concernant ce guichet unique que nous avons appelé de nos vœux déjà depuis un moment, je pense qu'il faut aussi rendre hommage à la CCI qui a beaucoup œuvré, avec la Chambre des métiers et d'artisanat sur ces 48 heures dernières pour pouvoir mettre en place tous ces éléments-là, et pour être plus précis aussi dans ce que vous venez d'évoquer, il va falloir aussi distinguer, des appels entrants des appels sortants. Parce que même si GBM mettra à disposition un certain nombre d'emplois temps plein, il ne faut pas oublier que ça, ça concernera, je crois savoir, les appels sortants, mais que sur les appels entrants, on va bien avoir aussi, du côté CCI, des personnes professionnelles, qui vont être là, pour pouvoir répondre à ces appels. Et ne pas oublier aujourd'hui que c'est aussi la CCI qui prend à sa charge l'opérateur qui va mener ce guichet unique téléphonique. Voilà. C'était simplement pour être un peu précis par rapport à ça.

En tout cas, nous sommes ravis que ce guichet unique soit installé et mis en place pour nos acteurs économiques, CCI et puis la Chambre de commerce et d'artisanat.

Sur le rapport 14, nous, nous souhaiterions que vous puissiez dissocier les deux votes. C'est-à-dire d'un côté, celui « Boostez vos commerces », ma collègue Laurence MULOT interviendra dessus, et celui de la Pive.

Et moi, je vais intervenir sur la Pive. Je vais intervenir sur la Pive parce que je crois qu'aujourd'hui les temps actuels ne nous prêtent pas, à ce que nous on pourrait appeler du folklore, ne nous prêtent pas à ce que l'on pourrait appeler du folklore, parce qu'aujourd'hui, je ne suis pas certain que votre majorité soit en capacité de s'éparpiller sur cette monnaie locale de la Pive.

Je vais m'expliquer. Quand on discute avec les commerçants, il est compliqué... déjà il faut en connaître... il faut connaître ceux qui usent de la Pive, il faut connaître aussi le taux de circulation de la Pive, donc on aimerait bien aussi avoir des données très précises par rapport à cela, ce que nous n'avons pas dans ce rapport, malheureusement.

Je ne suis pas certain, aujourd'hui, que l'attractivité de notre territoire, pour des touristes, pour les Suisses ou pour même les personnes, si on se met à l'échelon du bassin SCoT, viennent sur le territoire bisontin pour la Pive.

Donc je pense qu'il faut revenir à d'autres priorités, parce que les commerçants vous disent tout simplement : « Nous, on a besoin d'euros aujourd'hui. C'est des euros dont on a besoin, parce qu'on a besoin de survivre à cette crise. » Et quand nous voyons... et c'est ça qui nous questionne, quand nous voyons que nous sommes capables de mettre 20 000 € sur la Pive, plus les 1 500 €, je crois, qui vont être alloués à la structure qui va piloter les éléments, et que dans le rapport suivant, le rapport 15, nous apportons 10 000 € à l'Union des commerçants bisontins, alors qu'eux-mêmes, UCB, perdent 65 000 € de recettes sur une braderie d'été qui n'a pas été faite. Et qu'ils vont perdre là, globalement, 20 - 25 000 € sur une braderie d'automne qui a pu se réaliser, mais qui n'est pas à la hauteur des recettes qu'ils peuvent faire habituellement. Je pense qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de nous évader sur cette Pive. Et on a besoin aussi d'avoir des éléments très précis.

Donc nous vous demandons de dissocier ces deux rapports, un côté, le rapport sur « Boostez vos commerces », et l'autre sur la Pive, puisque nous voterons contre la Pive.

M. Anthony POULIN : Oui, alors ce que vous qualifiez de folklore, Monsieur FAGAUT, c'est concrètement une aide à nos commerçants locaux, avec un outil qui nous permet de garantir que ce que l'on met comme euros va bien dans des commerçants locaux et des producteurs locaux. Donc, c'est ça que vous appelez le folklore. Moi, je pense particulièrement dans cette période où on subit une crise majeure, et que nos commerces sont fermés, que les géants de l'Internet font des bénéfices comme jamais, il est utile de mobiliser tous les leviers pour permettre à nos commerçants locaux de pouvoir être soutenus. Et du coup, le principe de la Pive, c'est vrai qu'il n'est pas encore assez connu, mais précisément avec ce type de subvention, c'est 20 000 € sur les 100 000 € que nous avons attribués en Décision Modificative sur des chèques cadeaux et des chèques de soutien à nos commerçants via la consommation locale. Ces 20 000 € permettent de soutenir un dispositif qui fait qu'une Pive vaut 1 €... et c'est un peu comme quand vous recevez 1 €. Vous recevez 1 €, vous le mettez dans votre banque, et vous ne savez pas exactement ce que va faire la banque avec cet euro. Quand vous payez en Pive, vous vous assurez que le commerçant réinvestisse ensuite dans l'économie locale, donc vous soutenez deux fois l'économie locale avec la Pive. Et c'est bien cela, cet outil. Il y a 80 monnaies locales en France, dans toutes les villes de France, cet outil se développe, de toutes tendances, cet outil se développe.

Donc ce n'est pas du folklore, c'est un outil concret d'aide à nos commerçants locaux. 120 commerçants à Besançon.

M. Ludovic FAGAUT : C'est juste pour répondre, et puis après, je laisserai Laurence MULOT intervenir.

Par rapport à ce que vient d'évoquer Monsieur POULIN, enfin si vous voulez faire du circuit court, il y a d'autres moyens. Il y a d'autres moyens aujourd'hui pour faire du circuit court. On va vous donner un exemple, puisque vous voulez aussi des éléments concrets. Travailler sur les cellules commerciales du centre-ville pour faire en sorte que nous ayons des commerces éphémères en circuit court qui puissent s'installer. Travaillez-le à l'échelon de la Ville. Pour l'instant, on ne le voit pas.

Moi, enfin je tombe un petit peu de la chaise quand vous dites qu'aujourd'hui, qu'avec la Pive, vous voulez essayer de lutter ou de rivaliser avec les géants. C'est écrit aussi dans le rapport. Enfin, je crois qu'on est... on ne joue pas dans le même monde. Et quand vous dites que la Pive va ramener de l'argent, mais c'est des euros aujourd'hui qu'ils veulent. Ils veulent tout simplement des euros. Donc ce n'est pas la peine... Alors il y a peut-être des conflits d'intérêts avec certains ici dans cette salle, donc je pense qu'il serait quand même à même que certains se taisent par rapport à cela. Et donc sur cet élément-là, la Pive, ne la mettez pas en place en tant que telle, laissez circuler les euros, mais travaillez vraiment sur d'autres profils en format de circuit court.

Mme LA MAIRE : Alors moi, je vais vous dire quelque chose, c'est que ça ne me pose aucun problème de dissocier ces deux dossiers. Ça ne me pose aucun problème. Allez-y, comme ça, au moins, c'est clair, c'est très clair. Vous êtes contre la monnaie locale, ça ne me pose aucun problème. Au moins, nos visions politiques, elles s'expriment pleinement, donc pas de souci, nous dissociions ces deux dossiers.

Je tiens à dire que par exemple, c'est la ville d'Etupes qui avait décidé justement de travailler avec cette association pour, pendant la première vague, faire en sorte que quand ils ont distribué justement un certain nombre de chèques, etc. pour faire en sorte qu'on s'assure que vraiment le travail se fasse de façon importante sur le secteur qui les concernait.

Et juste pour information, parce qu'il y a parfois des mots qui blessent, je pense, il y a... quand on dit que c'est du folklore, ça veut dire que vous êtes en train de dire que 90 commerces de la Ville de Besançon participent à ce folklore, et que 74 commerces sont dans le centre-ville, donc peut-être que c'est 120, je ne sais pas. Mais c'est entre 90 et 120 commerces qui sont dans la Ville de Besançon, et qui sont traités de folkloriques ici aujourd'hui. Mais ça ne me pose aucun problème. C'est des visions du monde différentes que nous ne partageons pas, donc c'est fortement bien exprimé.

Oui, Madame MULOT.

Mme Laurence MULOT : Oui, merci Madame la Maire.

Moi je voulais juste intervenir sur l'opération « Boostez vos commerces », dont on avait déjà parlé, effectivement, au mois de juillet dernier. Je rappelle qu'il s'agissait de donner des pochettes de chèques cadeaux au bénéfice... et de 50 € aux bénéficiaires de la CAF, et de faire gagner à d'autres personnes, également, des pochettes de 50 €, via des jeux organisés par l'UCB, l'OCAB ou bien en lien avec des médias locaux.

Aujourd'hui, ce rapport nous indique essentiellement l'origine géographique des gagnants, mais on ne sait pas vraiment si les chèques ont été dépensés, et pourtant, cela semble primordial pour s'assurer

de la pertinence de l'opération, puisqu'on n'a pas de retour par rapport à ça, et c'est quand même hyper-important. Alors là, il est question d'une enveloppe de 100 000 € pour soutenir les commerçants, ce qui est très, très bien, on ne peut que s'en réjouir, mais il ne suffit pas, là encore, de faire gagner des chèques, il faut s'assurer qu'ils vont être dépensés pour que cela profite aux commerçants. Et donc étant donné la situation actuelle de confinement pour ce mois de novembre jusqu'à début décembre, jusqu'à quand ces pochettes cadeaux pourront-elles être dépensées, d'une part ?

Et dernière interrogation : dans le rapport, vous parlez de partenariat avec Ginko. En quoi cela consiste-t-il ? Parce qu'on a interrogé lors de la commission... en commission sur ce sujet, et a priori, à ce moment-là, ce n'était pas défini. Donc j'espère que vu que là, nous sommes en train de signer cette convention, on en sait un peu plus.

Mme LA MAIRE : Donc la question que vous posez, c'est une question qui... on est d'accord avec vous, on fait bien sûr l'analyse d'un dispositif.

Par contre, une chose est certaine, c'est que, encore une fois dans nos réunions, il a été confirmé que les commerçants avaient trouvé que c'était un moyen vraiment de booster leurs relations avec leurs clients. Donc nous avons souhaité maintenir ce dispositif qui semblait leur convenir, même si pour l'instant, on n'a pas la possibilité d'avoir complètement bien sûr les retours, et on en fera un bilan, et on reviendra vers vous, avec ce bilan-là. Parce qu'après, ils ne sont pas perdus. Je veux dire, ce n'est pas comme si on avait donné des billets qui sont perdus.

Mme Laurence MULOT : Ça dépend s'ils ont une validité ou pas, en fait.

Mme LA MAIRE : Alors, la validité, on l'a reportée. Bien sûr, on l'a reportée, et on a même... donc le dossier, je crois qu'il a été déposé sur table le 14, parce qu'il a été bien sûr modifié quant à sa pérennité et au moment de son application.

Mme Laurence MULOT : Il a été utilisé par rapport à son début effectivement, mais il n'a pas de date de validité...

Mme LA MAIRE : Trois mois.

Mme Laurence MULOT : Trois mois.

Mme LA MAIRE : Si, si, c'est marqué « trois mois ».

Donc en fait, l'idée... on s'est posé la question de savoir si on recommençait ou pas, mais pour les commerçants, ils considèrent que c'est quand même des bons qui font que le client finalement, il capitalise aussi ces bons-là qui pourront être du coup fidélisés... enfin qu'ils pourront fidéliser leurs clients, et pourront être utilisés dès que les magasins seront rouverts, puisqu'évidemment c'est de ça dont ils ont besoin. Parce que l'avantage de ces chèques, c'est qu'en fait, ils donnent vraiment envie de revenir dans ce magasin, là où ils ont acheté, etc. Donc c'est vraiment intéressant.

Oui, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame VIGNOT.

Moi, j'ai voté au précédent mandat, favorablement à la monnaie locale, et il y a quelques éléments, moi, qui me gênent fortement quand même dans la convention. Je vais vous citer quelques phrases : « Ceux qui acceptent la Pive répondent à une démarche écologique et solidaire », mais ceux qui ne payent pas en Pive peuvent aussi très bien être dans une démarche écologique et solidaire. Et moi, le fait d'opposer ceux qui paieraient en Pive et ceux qui ne paieraient pas en Pive, ça me gêne fortement.

La phrase d'après, il faudra la réécrire, parce qu'elle n'est pas très... il manque des... les mots ne sont pas dans le bon ordre : « La parité de la Pive est égale à 1 €, et est une monnaie locale ». Enfin, je veux dire, il faut la reconstruire autrement. Ça, c'est une remarque de rédaction. C'est le professeur qui parle, excusez-moi.

Et puis le paragraphe d'après : « La Pive entre dans une démarche solidaire et garantit à celui qui l'utilise que l'endroit où il va faire ses achats répond aux mêmes valeurs humaines ». Encore une fois, je trouve que c'est... comme si... si on ne payait pas en Pive, on allait dans un magasin qui n'accepte pas la Pive, il n'y avait pas les mêmes valeurs humaines. Franchement, ça me gêne fortement.

Et le point suivant : « En l'utilisant, chaque personne contribue à la dynamisation de l'économie locale », c'est la raison pour laquelle, moi, je suis favorable à la Pive. « Et ainsi s'éloignent de plus en plus des grands groupes et industries ». Alors de quels grands groupes, de quelles industries ? Moi je suis très favorable à l'industrie. Les grands groupes, quand ils participent à l'activité économique du pays, qu'ils

créent de l'emploi, qu'ils créent de la valeur, ça ne me gêne pas. Quand ils font de la finance et de la spéculation sur des produits alimentaires, là, ça me gêne fortement. Donc je trouve qu'il y a beaucoup de phrases qui sont un petit peu des raccourcis, un petit peu des caricatures qui seraient à retravailler. Et moi, ça me gêne beaucoup, parce que je suis favorable à la Pive, et ce texte-là, moi, je ne peux pas le voter, parce qu'il oppose les uns aux autres et les sujets les uns aux autres également.

Sur le commerce, généralement, c'est vrai qu'entre le moment où le dossier a été préparé, et le moment où on vote le dossier et la situation, le contexte économique s'est fortement dégradé, ça vous n'y pouvez rien. Et ce sont les mêmes commerçants, artisans ou indépendants, déjà fragilisés par le premier confinement, qui subissent à nouveau de plein fouet, peut-être au pire moment, juste avant les fêtes de Noël, les achats de Noël, les conséquences d'un second confinement. Et je crois qu'ils ont besoin de sentir notre solidarité et ils ont aussi besoin d'actions rapides. Alors, j'allais vous le proposer, mais vous m'avez devancé, et tant mieux, l'exonération des droits de terrasses, des redevances d'étalages et droits d'enseigne, vous l'avez dit tout à l'heure, en propos liminaires.

Et je crois qu'il faut aussi appeler plus fortement les Bisontins à acheter local, à être solidaires, à privilégier les commerces de proximité. Vous le faites, mais je pense qu'il faut l'afficher partout. Sur le site de la Ville de Besançon, il n'y a pas le message en gros sur le bandeau, je pense qu'il faut y aller.

On a les panneaux lumineux dans les rues, il faut des bandeaux « Achetez local », « Soutenez nos commerces », il faut y aller à fond.

Et puis, une proposition que j'avais faite à Jean-Louis FOUSSERET, et que j'aurais aimé qu'elle voie le jour, c'est ce magazine du Grand Besançon, dédié au commerce local avec un annuaire complet de tous les commerces par commune, par quartier, avec les coordonnées, les services qu'ils proposent, etc. Que chaque Grand bisontin puisse avoir à la maison cette espèce de catalogue, et puisse aller voir : « Tiens, est-ce que le restaurant de la rue d'à côté propose du click and collect ? Oui, eh bien allez, hop, j'y vais pour ce soir, je commande sur Internet ».

Je pense aussi qu'il faut reprendre des mesures de gratuité de stationnement dans les rues commerçantes qui vont inciter les Bisontins à s'arrêter pour consommer local, s'arrêter dans les commerces, utiliser le click and collect. C'est rapide, c'est concret. Et moi, j'ai pas mal de retours de gens qui sont en télétravail et qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser les places de stationnement payantes. Donc comme le télétravail est la norme, je pense que c'est une mesure qui, certes, coûte, j'en conviens, mais c'est une mesure qu'on ne pourra pas faire autrement. Voilà.

La gravité de la situation fait que je pense, moi, qu'on ne pourra pas faire l'économie à la fois d'un fonds d'urgence exceptionnel pour les commerces les plus en difficulté, contraints de fermeture, et d'autres mesures de relance à la hauteur de l'intensité de la crise qu'ils traversent.

Alors j'ai bien conscience des conséquences budgétaires des mesures que je vous demande, j'ai bien conscience que ça va coûter beaucoup d'argent, que ça va amener à abandonner certains projets des programmes politiques, mais je crois que c'est de notre responsabilité, et à quoi servirions-nous si nous n'étions pas au rendez-vous dans ces moments critiques ? Et le souci principal, c'est de faire en sorte que les fermetures administratives ne se transforment pas en fermetures définitives et avec tous les drames humains que cela comporte.

En tout cas bon, pour conclure, moi j'appelle vraiment tous les Bisontins à être solidaires, à ne pas se précipiter sur les grandes plateformes de commerce en ligne, à décaler au maximum les achats de Noël, si nécessaire, parce que consommer local, c'est devenu plus seulement un acte solidaire, je crois que c'est devenu un acte civique. Voilà, c'était l'intervention que je souhaitais faire ce soir.

Mme LA MAIRE : Bien. Nous sommes à nouveau tous d'accord, je pense qu'il n'y a personne ici qui est contre ce que l'on vient de se dire, les uns et les autres. Donc je redis simplement que dans les fameuses réunions que nous avons du coup mises en œuvre avec l'ensemble des chambres consulaires, les fédérations, les associations, les unions commerciales, etc., il a été décidé, et c'est quelque chose qui va être proposé, parce qu'on a discuté tous ensemble justement des outils. D'ailleurs, on a discuté avec la Chambre de l'agriculture aussi, parce qu'eux aussi, ils vont sur les filières locales, etc. donc de mener des actions qui pourraient être conjointes. Alors comme ça a été des actions qui étaient menées aussi par la Région, donc on a décidé d'inviter aussi dans nos groupes de travail la Région, pour que les moyens de communication soient massifs, qu'ils soient importants avec des financements importants. Donc c'est quelque chose qui est en train de se développer, enfin, en tout cas, la décision est en train de se prendre, mais encore une fois, c'est des choses qui verront le jour au prochain Conseil Municipal, et sans doute on en parlera aussi lundi soir.

Juste, je rappelle aussi que tout ce qui est click and collect, mais je l'ai déjà dit, c'est l'UCB qui donc se charge de ces fameuses listes dont vous parlez.

Et bien sûr, la question que vous proposez, par exemple, quand on est à la Pive ou alors on est dans le réseau développement durable, etc., c'est en fait une charte dans laquelle on rentre. Et ça veut dire que les gens qui signent cette charte, c'est qu'ils rentrent dans une démarche, un peu comme vous disiez tout à l'heure sur la laïcité. On demandait l'autre... tout à l'heure, aux associations de signer une charte pour montrer leur engagement, eh bien, la Pive ou le réseau des éco-commerces sont dans la même logique. C'est-à-dire que vous savez que vous rentrez dans un magasin qui a décidé de rentrer dans un processus. Voilà, c'est ça la prétention aussi de la Pive, c'est de dire : « Voilà, nous participons à un réseau, et nous en sommes fiers et nous adhérons ».

Donc voilà, je vous propose donc de dissocier ces dossiers, et donc, je reprends leur forme dissociée.

Donc je vous propose de mettre au vote la convention tripartite avec GBM et l'OCAB concernant donc ces chèques, et signer... donc de façon séparée, prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente...

Donc du coup, je vous propose, pour une première décision, un premier vote, de signer la convention tripartite avec GBM et l'OCAB.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Concernant la Pive, est-ce qu'il y a des votes contre ?

M. Ludovic FAGAUT : Il me semble avoir évoqué le contre, mais ce sera abstention pour la Pive. Vous m'excuserez.

Mme LA MAIRE : Ah, c'est très bien !

Mme Frédérique BAEHR : Et moi, je ne prends pas part au vote.

Mme LA MAIRE : Oui, j'ai vu que... oui, oui, tout à fait. Donc est-ce que... ? Et toi non plus, Frédérique.

Mme Frédérique BAEHR : Oui.

Mme LA MAIRE : Mais c'est marqué sur le dossier, d'accord ? Donc il y a Frédérique, Julie CHETTOUH, Claude VARET, Kevin BERTAGNOLI, Nicolas BODIN, Benoît CYPRIANI et Annaïck CHAUVET.

Donc est-ce que... ? Je soumetts donc au vote la convention avec la Pive.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc 11. Très bien.

Maintenant, je vous propose...

M. Nicolas BODIN : Juste, dans les personnes intéressées, sur le rapport précédent, à mon avis, il faut ajouter Lorine GAGLILOLO.

Mme LA MAIRE : Mais elle n'est pas là.

M. Nicolas BODIN : Oui, sauf qu'elle a peut-être donné procuration.

Mme LA MAIRE : Non, elle n'a pas donné de procuration. Elle a donné une procuration ? Ah mince, pardon. Excuse-moi ! Excuse-moi, alors. OK, très bien.»

Plage 02.28.55

«**Mme LA MAIRE** : Juste du coup, Laurence MULOT, je vous apporte un élément de réponse, parce que tout à l'heure, j'ai oublié dans les réponses que je voulais vous apporter. C'est pour Ginko. Donc c'est un tirage au sort qui est fait parmi les abonnés du vélo, vous savez qui... voilà, donc c'est un dispositif qui concerne... voilà, ça a été ciblé comme ça.»

Question n° 15

Animations commerciales et artisanales-Attribution de subventions

«**Mme LA MAIRE** : Alors, il faut dire aussi que là, sur ce dossier-là, il y a un certain nombre de choses qui doivent être modifiées... qui ont été modifiées, puisque vous savez que nous sommes dans des périodes assez incertaines, et donc pour l'instant, on part du principe que le marché solidaire pourrait avoir lieu, mais on n'en est pas sûr du tout. On prendra la décision au 1^{er} décembre, selon les circonstances dans lesquelles nous nous trouverons. Et donc à ce moment-là, on appliquera la règle qui est la nôtre en général, c'est que s'il y a des frais qui ont été engagés, à ce moment-là, ils seront bien sûr pris en charge, mais pour les autres animations, eh bien, du coup, la subvention ne sera pas réglée de façon entière.

Donc de la même façon pour l'Association des commerçants de Cassin, on espère que les choses pourront avoir lieu les 5 et 6 décembre, mais si ça ne devait pas se faire, eh bien, on annulerait.

Et l'Union des commerçants, par contre, ici vous voyez que nous avons ici un accompagnement qui est important, qui est quelque chose qui a été, bien sûr, envisagé avec eux, et donc qui concerne 10 000 € pour l'Union des commerçants.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 16

Définition et mise en œuvre du programme de renouvellement urbain de Planoise - Demande de subvention FEDER

«**Mme LA MAIRE** : C'est une subvention FEDER.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 17

Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre - Convention financière avec l'ANRU et la CDC et accord de consortium

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 18

Conventions Gestion Urbaine et Sociale de Proximité - Avenant de prorogation

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 19

Conventions d'Abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Avenants n° 2 de prorogation

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 20

Acquisition aux consorts SAUGET d'une parcelle située 131, chemin de Vieilley

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 21

Déconstruction d'un immeuble sis 13 à 18 rue Berlioz par Néolia

«**Mme LA MAIRE** : C'est un avis.

Oui, Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Oui, les plus anciens du Conseil Municipal ne seront pas étonnés de notre intervention. C'est une intervention assez récurrente sur tout ce qui est démolition autour du logement public et des ventes de logement public, donc nous continuerons à nous exprimer contre cette délibération.

Mais nous souhaitons y attirer un peu plus d'attention, tout particulièrement sur le quartier de Palente. Et pourquoi sur ce quartier de Palente ? Le quartier de Palente, aujourd'hui, reste un quartier attractif auprès de la population, puisque la vacance sur l'ensemble du quartier est relativement faible par rapport à d'autres quartiers sur lesquels on a aussi des problématiques d'attractivité, qui sont essentiellement liées à des logements peu chers. C'est-à-dire que des logements qui ont été construits dans les années 50, 60 qui, certes, mériteraient un certain nombre de réhabilitations, comme c'est fait en partie sur le quartier aujourd'hui, mais qui permettent à un certain nombre de familles de pouvoir accéder à des logements publics qui sont relativement peu importants, et qui permettent aussi de pouvoir vivre.

Alors pourquoi nous sommes encore un peu plus défavorables aujourd'hui ? C'est que nous rentrons dans une logique, et ça a été dit depuis le début du Conseil Municipal, sur une logique malheureusement difficile en termes économiques. Que malheureusement, tous les chiffres parlent d'un million de chômeurs, sur 1 an ou 18 mois de plus, et on sait que statistiquement parlant, tant de chômeurs de plus, c'est tant de gens au RSA. Et d'abord, il me semble que les conseillers départementaux du département du Doubs ont vu une augmentation importante du nombre de gens au titre du RSA, et qui amène obligatoirement à venir sur le logement public, et tout particulièrement sur un certain nombre d'appartements peu chers.

En plus, la politique qui a été menée dans le cadre de l'ANRU, et y compris dans l'ANRU, comme nous allons avoir sur Planoise, amène d'autres démolitions. Ça veut dire que là aussi, nous avons de moins en moins de quartiers avec des logements peu chers sur l'intégralité de la Ville, qui correspondent aussi, malheureusement, aux moyens financiers que peuvent mettre un certain nombre de familles, tout particulièrement les familles monoparentales, dont on sait que c'est un des axes, malheureusement de l'augmentation de la pauvreté à l'intérieur de notre pays.

Donc on voit bien qu'aujourd'hui, ça ne nous semble pas obligatoirement très logique cette déconstruction, ça, on l'a déjà exprimé, on sait qu'on a un certain nombre de différences, on les gère sans aucune difficulté. On les a gérées lors du dernier mandat, on les gèrera encore cette fois-ci, sans aucune difficulté.

Et donc vous comprendrez que nous voterons contre cette délibération.

J'en profite, parce que je ne reprendrai pas la parole, sur les deux autres déconstructions sur Planoise. Nous nous abstenons, non pas que nous soyons d'accord avec les déconstructions de Planoise, nous avons la même opposition, mais nous nous sommes abstenus dans le cadre de l'ANRU, puisque c'est des financements au titre de l'ANRU, et que sur Planoise, il y a une possibilité sur le cadre de l'ANRU de réhabilitation importante, au niveau du quartier. Et donc nous n'avons jamais voulu mettre en difficulté les financements dans le cadre de l'ANRU, tout particulièrement sur Planoise et les 408. C'est pour ça que nous nous abstenons systématiquement, mais nous rappelons notre opposition aux déconstructions ou même aux résidentialisations sur lesquelles nous avons un certain nombre d'interrogations.

Donc nous espérons, dans le cadre de la nouvelle Majorité, que nous ayons assez peu à revoter ce type de délibérations dans les mois ou dans les années à venir, mais ça rappelle un vœu que nous apportons.

Mme LA MAIRE : Oui, Aurélien.

M. Aurélien LAROPPE : Oui, merci Anne.

Je rebondis sur les propos qui viennent d'être partagés par Christophe. Donc dans le cas du relogement de ces personnes sur ce quartier, les personnes sont accompagnées dans le cadre d'une MOUS, et donc auront un reste à vivre sur un logement équivalent de même superficie, qui sera égal ou supérieur. Déjà, c'est le premier point que je souhaitais évoquer.

Ensuite, sur la déconstruction de logements, bien évidemment, à première vue, on pourrait se dire que déconstruire des logements sociaux qui sont pour le coup privés, et pas publics, puisqu'ils appartiennent à Néolia dans ce cas-là. C'est difficile à mettre en place. Il faut savoir qu'entre 2007 et 2017, il y a eu une augmentation du logement locatif social sur la Ville de Besançon de 5 %. 5 %, ça ne parle pas à beaucoup du monde, mais sur 10 ans, c'est 3 000 logements, soit plus 300 logements sur la Ville de Besançon tous les ans. Donc sur ça, c'est quelque chose sur lequel on fait attention. On déconstruit à un endroit puisque les logements sont peu qualitatifs, et on souhaite les reconstruire à un autre endroit avec des logements plus qualitatifs, avec un reste à vivre pour les personnes, qui soit positif ou nul, et donc qui soit le même, pour la même superficie de logement.

Mme LA MAIRE : Oui ?

M. Abdel GHEZALI : Oui, sur ce sujet, je pense que ce que tu dis, Christophe, on le partage aussi, puis ce qu'a dit Aurélien, ça va dans ce sens-là. Il y a aussi de la construction de logement social, néanmoins, il ne faut pas qu'on perde de vue aussi les capacités financières de nos bailleurs.

Aujourd'hui, nos bailleurs... il y a moins d'aides de l'Etat sur nos bailleurs, et donc ils se doivent aussi... alors évidemment, on peut le regretter, mais ils se doivent aussi d'avoir une certaine capacité financière de déconstruire ou de reconstruire du logement, en réhabilitant. Tu parlais de Palente, il y a de grosses opérations qui sont menées en termes de réhabilitation, et c'est une très bonne chose, néanmoins, il ne faut pas perdre de vue... enfin, à un moment donné, les bailleurs, ils font aussi avec les moyens qu'ils ont, et donc là, ils se retrouvent dans... en grande difficulté. Or, comme je l'ai déjà dit, évidemment sur l'Union nationale des bailleurs sociaux, il y a des élus qui montent au créneau... qui montent au créneau par rapport à cela pour que l'Etat joue bien son rôle, et accompagne et donne les moyens à ces bailleurs de pouvoir avoir les moyens de leur politique. Néanmoins, dans la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, les bailleurs sont bien obligés aussi de faire avec les moyens qu'ils ont. Et n'oublions pas aussi une chose, c'est que même... et là, je te rejoins sur les logements qui sont accessibles, et d'autant plus dans une période de crise, on a quand même des logements qui sont en piteux état dans certains endroits, et il n'y a pas beaucoup de monde qui souhaiterait y vivre. Et donc c'est aussi important de pouvoir reconstruire du logement social.

Mme LA MAIRE : Oui, Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Désolée Abdel, je ne peux pas laisser passer le fait que l'Etat n'accompagne pas les bailleurs dans leurs démarches, dans le cadre de... si je prends le cadre de la NPNRU, l'Etat prend en charge à 100 % la déconstruction des logements qui sont inscrits dans le cadre du programme urbain, et du coup, ça laisse la possibilité aux bailleurs d'intervenir dans d'autres secteurs d'une façon un peu plus libre. Donc je ne peux pas laisser dire que l'Etat n'accompagne pas les bailleurs dans leurs projets.

M. Abdel GHEZALI : Je peux répondre ?

Mme LA MAIRE : Bien sûr !

M. Abdel GHEZALI : Répondre très rapidement.

Je n'ai pas dit que l'Etat n'accompagnait pas dans le cadre de l'ANRU, ce n'est pas du tout ça, c'est que l'Etat met moins de moyens aux bailleurs sociaux, elle accompagne moins les bailleurs sociaux. Alors elle l'accompagne dans le cadre de l'ANRU, l'Etat a toujours accompagné, après, on peut regarder à quel niveau, ce n'est pas ça que je dis. Donc tu n'as pas compris ce que j'ai dit, mais bon voilà... l'Etat met moins...

Mme Karima ROCHDI : Il faut quand même signaler l'effort de l'Etat dans le cadre de l'ANRU.

M. Abdel GHEZALI : L'Etat met moins d'argent... l'Etat met moins de moyens dans les bailleurs sociaux. Elle retire un certain nombre de sommes, et ça, c'est avéré. Après, elle accompagne dans le cadre de l'ANRU.

Mme LA MAIRE : Très bien. On sait combien ce débat, il est important et essentiel, on a besoin d'une ville qui se renouvelle, on a besoin aussi de renouveler la façon d'habiter, on a besoin d'avoir des logements qui sont de toute... comment dire ? Un niveau d'accessibilité. C'est normal que ce débat ait lieu, c'est fondamental. Habiter, c'est un geste vraiment... un des fondamentaux. La société doit assurer

d'avoir un toit, et un toit qui soit digne. Donc les questions qui se posent sont toutes légitimes, et importantes, et donc je trouve vraiment important qu'on ait ce débat-là, à chaque fois que ce dossier est proposé, même si après, on pourrait reprendre l'historique des logements sociaux, et de voir justement, combien cette aide de l'Etat s'est dégradée.

Nicolas BODIN vous vouliez...

M. Nicolas BODIN : Oui, c'est juste pour compléter ce que disait Abdel. Une des lois qui est vraiment... qui pose vraiment problème, c'est la loi Elan qui se manifeste, d'une part, on l'a vu tout à l'heure, le fait de... les différents bailleurs de fusionner entre eux, mais surtout les ponctions qui sont exercées sur les différents bailleurs sont extrêmement importantes. Ça avait commencé – alors ça ne va pas faire plaisir à Monsieur FAGAUT – ça avait commencé déjà avec Monsieur SARKOZY qui, effectivement, en tant que Président, avait ponctionné plus de 1 Mds€ sur l'ensemble des bailleurs. Ça continue, si vous regardez les articles de cette semaine, avec Action Logement. Et ça veut dire que si on s'oppose à ces ventes de logements par les différents bailleurs, ça sera l'incapacité pour eux, d'un point de vue territorial, à intervenir en termes de rénovation, par exemple sur les autres quartiers hors NPRU, sur le quartier de la Ville de Besançon. Donc il est extrêmement important de leur permettre de faire des rénovations ou des démolitions voire des déconstructions sur le secteur de la Ville de Besançon. Sinon, tout va être uniquement mobilisé sur le secteur NPRU tel que Planoise, et ça posera de gros problèmes par rapport, eh bien, au renouvellement urbain de la Ville. Mais le vrai problème, à mon avis, c'est la loi Elan au départ. C'est une loi qui, à mon avis, il faudrait abroger.

Mme LA MAIRE : Très bien, je le soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc, 9. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien, je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 22

Déconstruction d'un immeuble sis 3 à 9 rue de Champagne par la SAIEMB Logement

«**Mme LA MAIRE** : Donc je remets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Donc les abstentions, 10. Très bien, est-ce que... ?

Voilà, très bien.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 23

Désaffectation et déclassement du domaine public d'un espace vert sis rue Tristan Bernard

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 24

Cession à M. Jacques Vieille d'une emprise foncière située rue Tristan Bernard

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 25

Appel à Manifestation d'intérêt pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le Groupe Scolaire Saint Claude à Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a... Alors personne ne pose de question sur ce dossier-là, c'est dommage, parce qu'il est tellement merveilleux. C'est un dossier qui est magique. En fait, aujourd'hui, on donne la possibilité aux citoyens de participer à des investissements qui concernent nos bâtiments administratifs et qui permettent d'aller sur une trajectoire qu'on s'est donnée, celle de l'énergie renouvelable.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Eh bien, je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 26

Convention de partenariat avec VNF (Voies Navigables de France) pour le développement de production hydroélectrique sur le domaine public fluvial à Besançon

«**Mme LA MAIRE** : De la même façon, cette convention qui concerne VNF. Là aussi, nous avons un potentiel, une rivière, c'est une étude qui a démarré depuis 2016, et nous sommes très contents qu'enfin VNF nous accompagne sur ce dossier-là.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 27

Attribution d'une subvention à l'association bisontine intermèdes géographiques : Soutien au projet et d'installation visuelle et sonore : Canti - Vie remarquable des arbres et vie quotidienne

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 28

Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 29

Convention annuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25-90 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 30

Gardiennage et surveillance de diverses installations et manifestations - Groupement de commandes et signature des marchés

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des... Ah, Christine ! Christine WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci Madame la Maire.

Je profite de ce sujet du gardiennage pour alerter sur les risques de dégradation d'infrastructures. On se souvient, l'an dernier, du manège, place du 8 septembre, il avait été vandalisé en pleine nuit par une bande de jeunes. Donc ce gardiennage apparaît toujours aussi essentiel, même en période de confinement. Ce rapport va donc dans le bon sens.

Simple avis, pourquoi ne pas abstraire ce système de gardiennage et de surveillance, en particulier la nuit, pour les installations et manifestations sur la voie publique ? Avec plus de gardiens, pourquoi pas avec des gardiens, accompagnés de chiens, par exemple.

J'entends ceux qui pourraient dire : « Mais tout ça va coûter plus cher », mais la sécurité, notre sécurité, ça n'a pas de prix, qu'elle concerne les personnes ou leurs biens.

Et d'ailleurs, de façon plus générale, sur les questions de surveillance, il y a sans doute une réflexion à avoir sur l'évolution des missions de la Police municipale et de celles de la Police nationale. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Alors là, je ne me permettrais pas de dire que la Police municipale, elle est gardien dans le système de gardiennage, mais... voilà. Mais j'entends.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? C'est une information. Oui, c'est une information.

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, merci Madame VIGNOT.

Oui, à la lecture de ce rapport, sur notre groupe, on a un petit peu souri de voir que c'était Madame CHASSAGNE qui était la rapporteuse, un petit peu de ce rapport, notamment au regard des dernières sorties médiatiques que vous avez pu réaliser sur la lutte contre le patronat et le capitalisme.

Je voudrais simplement savoir quels allaient être maintenant les rapports avec le Casino JOA, et voir comment vous allez vous comporter avec ceux qui versent – c'est réglementaire – 2 M€ à la ville de Besançon. Et en plus, 370 000 € dans le cadre des différentes activités culturelles, sportives.

Donc je voudrais savoir, maintenant, quelles sont les orientations que vous allez prendre avec eux aujourd'hui.

Mme LA MAIRE : Tu peux donner quelques éléments de réponses ? Je veux juste dire que moi, je les ai reçus. On a de très bons rapports. La question qui est posée aujourd'hui, elle n'est pas dans la question des rapports, elle est question comment on s'accompagne face à la crise dans laquelle ils se trouvent. On est dans une crise majeure, aussi, pour l'activité comme pour les cinémas, etc. Et ces activités-là, on peut en débattre, mais en attendant, franchement, j'ai eu des échanges avec eux qui ont été d'une très grande qualité, et qui envisageaient d'ailleurs, le fait de l'intérêt aussi, de leur implantation sur le secteur de la Ville qui est particulièrement... comment dire ? De qualité. Et de travailler encore une fois le développement de la qualité de ce quartier, comme d'autres, mais celui-là, il a une signature qui est particulière, parce qu'elle correspond à une période bien précise de l'urbanisation.

Oui ?

Mme Aline CHASSAGNE : Je vous remercie, Monsieur FAGAUT, pour cette intervention très pertinente. Je vous remercierais d'arrêter cette forme d'acharnement que je trouve relativement déraisonnable. Je n'ai aucun problème avec le Casino JOA, peut-être que vous, vous avez un problème avec moi, ou peut-être que vous avez un problème. Voilà. Donc... Voilà.

Mme LA MAIRE : Bien, je soumetts. Non, c'est une information, donc vous avez...

M. Ludovic FAGAUT : Je vais simplement vous dire une chose, parce que je ne me suis jamais permis de juger les personnes, jamais ! Non, non, jamais. Sur la façon de faire de la politique, oui, mais jamais sur les personnes. Ce que vient de dire Madame CHASSAGNE, que je pourrais éventuellement avoir un problème, ça, je ne peux pas le laisser passer. Ça, je ne peux pas le laisser passer. Ça veut dire quoi ? Allez au fond de votre pensée.

Mme LA MAIRE : Non, non.

M. Ludovic FAGAUT : Allez au fond de votre pensée. Ben si, soyez honnête et allez au fond de votre pensée. Si apparemment j'ai un problème.

Mme LA MAIRE : Non, mais attendez, Aline...

Mme Aline CHASSAGNE : Vous savez très bien que ce rapport-là, en plus, je suis... mon nom est écrit, puisque je suis l'adjointe, mais que ce rapport est passé en commission 1, et que François BOUSSO est référent de ce dossier en tant... dans sa délégation du Tourisme. Donc ça, vous le savez très bien, et moi, je sais aussi que vous le savez.

Mme LA MAIRE : Donc très bien, on va arrêter là, ça n'a aucun intérêt. J'espère que les citoyens ne sont pas en train de regarder cette cour de maternelle. Je voudrais qu'on revienne à ce... au prochain dossier, qui est le 32.»

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie... Pardon, Pascale ?

Mme Pascale BILLEREY : Oui, c'est sur les parcours culturels quand même. Je trouve que ce serait... Pour moi, c'est important d'intervenir même dans le contexte actuel. J'ai été... donc participé au conseil d'école, et je voulais souligner à quel point les enseignants ont été satisfaits que ça se poursuive, dans le contexte... parce qu'il faut faire très attention, on est dans une période de confinement, mais je n'aimerais pas que ça aille jusqu'au confinement mental des gens et de continuer de faire ces projets culturels, même si on espère que ça va se poursuivre. Je dois dire que les parents, comme les enseignants, étaient vraiment contents qu'on continue sur cette piste-là.

Et également, je suis aussi sur le champ de l'éducation, ils ont vraiment envie que leurs enfants... enfin les enseignants étaient vraiment contents aussi de retrouver leurs enfants, même masqués, et ils sont vraiment dans ce souci de la transmission du savoir et de la culture.

Donc je voudrais vraiment souligner l'effort qui a été fait, y compris au niveau du Service, auprès de toi, Aline, pour poursuivre. On aurait pu y renoncer, et là, on met tout en œuvre pour que toutes ces actions se poursuivent. Et je voulais vraiment féliciter, y compris les Services qui continuent d'être engagés malgré ce contexte difficile. Et apporter un peu une note d'optimisme, qu'on continue quand même de maintenir ces liens sociaux, ces liens culturels dans ce contexte-là, et ce n'est pas simple. Et on a des agents qui sont très fatigués aussi pour faire ça. Et je voulais les saluer aussi en passant, voilà.

Mme LA MAIRE : Merci.

Oui, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Alors, pendant qu'on en est aux remerciements, je vais remercier aussi les acteurs culturels qui se sont réadaptés en fonction du contexte, et qui ont permis effectivement que ces parcours culturels puissent se poursuivre. Donc effectivement, Pascale, je pense que ça a dû te faire bizarre de retourner dans un conseil d'école, mais évidemment, ces parcours culturels, même dans le contexte qu'on traverse, il faut absolument les maintenir, en tout cas, trouver des innovations pour les maintenir. C'est extrêmement important pour le bien de l'éducation de nos enfants.

Mme Aline CHASSAGNE : Oui, je salue également les acteurs culturels qui se sont mobilisés, déjà dès la fin du printemps, cet été, qui ont trouvé des solutions, qui ont adapté leurs jauges, leurs modes de diffusion aussi à des spectacles. Et là, donc dans ce cadre-là, je crois que ça participe aussi à donner de l'espoir. C'est bien sûr dans ce cadre aussi éducatif, c'est bien ce qui a été nommé dans le décret du 29 octobre, et qui permet du coup le fait que certaines classes se déplacent dans des structures culturelles.

Après, un petit point avec les Services, donc de la période du 2 novembre au 1^{er} décembre, c'est-à-dire, à partir de la rentrée, il y a 165 étapes de ces parcours qui sont programmées, dont 61 avec des déplacements. Donc pour ceux qui ne connaissent pas bien le dispositif des parcours culturels, c'est vrai que c'est donc une classe qui, au cours d'une année, a plusieurs rencontres avec des artistes, et qui va à la fois dans des lieux culturels, voire des événements, mais aussi des personnes viennent en classe. Il y a un ensemble de thématiques. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Mais là pour l'instant, le retour qui est fait du terrain, c'est que les enseignants s'emparent de ce dispositif, continuent à s'investir et s'engager. Et les structures sont aussi très satisfaites de pouvoir les accueillir. Je pense aux musées, je pense à la bibliothèque, je pense à la Citadelle. Il y a d'autres structures également. Certains parcours ont dû être décalés dans le temps, mais ça reste plutôt minoritaire, et certains ont modifié un petit peu leurs contenus pour s'adapter. Donc bien sûr, tout ça se fait aussi en rapprochement avec l'inspecteur de l'Education nationale et son aval, et bien sûr, l'autorisation du Préfet.

Donc vraiment, je tiens à souligner cette mobilisation des acteurs culturels, importante aujourd'hui, puisque comme ça a été dit tout à l'heure, c'est vrai que le système économique a été complètement impacté, le monde culturel a été mis à l'arrêt, voire suspendu. Il y a aussi beaucoup de questionnements et d'incertitudes à l'égard de l'avenir et les enjeux sont lourds en termes économiques et en termes d'emploi.

J'en profite aussi pour souligner, en tout cas, dire tout mon soutien au monde de la santé. Chacun a pu en parler aussi tout à l'heure, mais je pense que voilà, le confinement 2 n'est plus le même que le confinement 1, même s'il était tant attendu et très attendu, mais même si on ne veut pas forcément y croire. Et qu'à l'heure d'aujourd'hui, à Besançon, les capacités en lits peuvent être encore déployées, puisqu'il y a eu cette expérience du confinement 1. Et au niveau opérationnel, il y a des choses qui ont été calées et qui peuvent être reproduites. Par contre, ce qui est plus inquiétant, c'est l'état des soignants, puisqu'on le sait, il y a un taux aussi d'absentéisme et un taux d'arrêt maladie qui est important. Parce qu'entre-temps, bien sûr, des gens ont pu être formés, notamment aux soins de réanimation, dans le cadre de renforts, mais bien sûr, les professionnels de santé... le vivier n'a pas été augmenté via les formations, puisqu'il est encore trop tôt pour qu'il y ait un effet.

Donc voilà, je voulais souligner, par les soignants aussi, l'élan fraternel que nous nous devons d'avoir, dans le cadre de valeurs républicaines et rappeler que même si cette période, difficile, souvent, donc nous fragilise aussi, puisque nous sommes tous confrontés à notre finitude et à notre humanité, qu'il ne faudrait pas, sous prétexte d'instrumentalisation de la sécurité, attiser la peur chez les habitants, et les habitantes.

Mme LA MAIRE : Merci bien. Eh bien donc du coup, les parcours avaient été déjà votés.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 33

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Fondation Konica Minolta pour la création d'un outil numérique d'aide à la Citadelle pour les personnes à mobilité réduite

«Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

Question n° 34

Donation de 617 œuvres pour le musée des beaux-arts et d'archéologie, et de 370 ouvrages et 209 cartes géographiques pour la bibliothèque municipale, provenant de la collection de Michel et Christiane Jacquemin

«**Mme Aline CHASSAGNE** : Merci Madame la Maire.

Donc une donation très importante de plus de 600 œuvres pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, et de plus de 300 ouvrages et des cartes géographiques pour la Bibliothèque municipale. Cette donation provient de la collection de Michel et Christiane JACQUEMIN.

Cette collection est importante pour différentes raisons. Au niveau du musée, elle a une grande valeur, puisqu'en fait, il y a un fonds qui est composé de plus de 600 estampes, un fonds qui est cohérent, cohérent parce qu'il y a du lien, parce qu'il nous raconte des moments de la vie quotidienne, des paysages qui sont issus de Besançon, de la Région, mais aussi de la France et il y a une cohérence dans ce fonds d'estampes et il y a aussi une qualité du fonds qui a été notée par une Commission d'expertise de ces estampes. Donc c'est une très, très belle collection que nous donne le couple JACQUEMIN. Et il y a aussi toute une partie qui revient donc à la bibliothèque, qui est composée de livres, de cartes géographiques. Donc il y a, outre la valeur, que vous pouvez lire dans le dossier, la valeur globale du don, qui n'est pas négligeable, elle est estimée à 184 760 €. Ce n'est pas négligeable. Outre la valeur monétaire, il convient de souligner l'intérêt pour notre Ville, pour nos musées, pour nos bibliothèques de l'importance scientifique et artistique de cette donation.

C'est une collection régionale remarquable, et on sent, à travers cette collection faite par les époux JACQUEMIN une passion nourrie à deux, un réel attachement à la Ville et au patrimoine historique, plus largement de la région.

Monsieur JACQUEMIN, vous le savez sans doute tous ici, a été député du Doubs pendant plus de 10 ans. Il a aussi été conseiller municipal pendant plus de 10 ans, conseiller régional. Monsieur JACQUEMIN n'est plus de ce monde, Madame JACQUEMIN a entamé un travail depuis plusieurs mois auprès des musées et de la bibliothèque qui se concrétise donc aujourd'hui par la présentation de ce dossier, et qui viendra compléter les fonds que nous avons déjà, les legs majeurs de nos collections dont vous connaissez certains. Par exemple, le fonds Pâris ou le fonds Gigoux.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette belle présentation.

Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Donc sur ce rapport 34, vous me permettrez d'intervenir, car il a pour moi et pour nous une teneur particulière. Par ce geste fort, rempli d'émotion et de modestie que réalise Madame Christiane JACQUEMIN, c'est la mémoire de ce couple que forment Christiane avec son mari défunt, Michel JACQUEMIN, qui a été évoqué ici.

Michel était avant tout un homme de culture, un homme d'entreprise, et enfin, un homme politique. Il était à la fois cet homme de cœur et de rigueur, Michel a toujours privilégié l'homme au système. Non sans émotion, mais avec la pudeur et la générosité qui caractérise son épouse, Christiane, nous votons ici cette donation qui sera inscrite au patrimoine de la Ville. Donation qui, comme elle me l'a soufflé, avec la retenue que nous connaissons chez Christiane : « C'est pour ma Ville, Besançon, et ça ne peut pas aller ailleurs qu'ici ».

Sans en faire davantage, nous portons toute notre reconnaissance à Christiane et son époux regretté, Michel, pour ce geste empreint d'humanisme qui les caractérise parfaitement.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Oui, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Je vais m'associer. J'ai un lien particulier avec Christiane et son neveu, donc je vais m'associer à l'hommage que vient de faire Ludovic FAGAUT, puis pardon, que vous venez de faire aussi Madame CHASSAGNE.

Michel JACQUEMIN, c'était un député de l'UDF, donc c'est aussi une sensibilité politique qui m'est proche. C'était quelqu'un qui avait... qui était profondément humaniste, profondément démocrate et qui

avait les valeurs européennes profondément accrochées. Il a été Président du Mouvement européen. Voilà, c'est toutes les valeurs qui décrivent aussi cette sensibilité politique centriste. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien, je vous remercie.

Donc je soumetts au vote. Et comme le veut l'unanimité, votes contre ? Abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 35

Emergences - Première attribution 2020

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

Question n° 36

Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2020

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Vous voulez... Ah, vous voulez prendre la parole.

M. Pierre-Charles HENRY : Oui, c'est simplement une question.

Je voulais savoir, dans le cadre de ces actions qui sont réalisées entre cette convention de la Ville et la MJC, sur le programme de Santé, s'il y avait un programme qui avait été établi, une liste des actions ? C'est simplement une question pour savoir s'il y avait un programme, puis sachant que cette année est un petit peu particulière, est-ce que finalement, ces actions qui sont tout à fait bien, pourront être mises en œuvre.

Mme LA MAIRE : Alors, c'est... on est sur... effectivement, un certain nombre d'attributions qui sont faites pour 2020, vous avez un tableau. Vous avez vu le tableau qui concerne les associations ? Ce que vous voulez savoir, c'est le détail de leur forme d'action...

M. Pierre-Charles HENRY : C'était surtout par rapport à la MJC, cette convention sur la santé, la promotion de la santé en général. S'il y allait avoir des actions un petit peu ciblées, parce que... voilà c'était juste une question, savoir...

Mme LA MAIRE : Alors la MJC liste ses programmes, donc ça fait partie... l'objet de travaux, que ce soit avec les enfants, que ce soit avec différents niveaux.

Donc je vous invite à regarder le programme de la MJC, sachant que vous avez raison, il y a un certain nombre d'actions qui sont plus ou moins remises en question, mais ça, on le suit de très près.

Et puis comme on le disait tout à l'heure, on a une espèce de ligne de conduite, ce n'est pas une espèce, c'est même une ligne de conduite, qui consiste à voir si les actions, elles ont été menées ou pas. Et si elles n'ont pas été menées, si elles sont amenées à avoir des frais, et à ce moment-là, de participer à ces frais. Donc, c'est vraiment quelque chose de très précieux, en tout cas, cette action de santé qui se fait depuis les maisons de quartiers, et c'est important aujourd'hui.

Donc je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 37

Financement du poste de chargé de mission - Contrat Local de Santé - Signature des conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé

«**Mme LA MAIRE** : Justement, ça participe aussi à la mise en forme d'actions diverses et multiples et sous différentes formes de l'action pour la santé.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Une intervention, plutôt.

Donc nous avons voté, dans le rapport 10, une aide financière pour mener un certain nombre d'actions à l'occasion de la Journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes dont une...

Mme LA MAIRE : Alors, on ne l'a pas votée, puisque...

Mme Karima ROCHDI : Non, mais je fais juste le lien. Donc on a voté justement...

Mme LA MAIRE : Mais on ne l'a quand même pas voté.

Mme Karima ROCHDI : ... dans un rapport précédent, une conférence sur le thème de la prostitution. Donc vous savez autant que moi, Madame la Maire, que la prostitution, notamment des jeunes filles mineures, s'accroît dans un certain nombre de secteurs de la Ville. Au-delà des nécessaires soutiens et des conférences à l'information en ce domaine, aux Associations engagées sur ce thème, qu'est-ce qu'il est prévu concrètement en termes d'actions préventives et coercitives directes pour lutter contre ce fléau, le plus souvent invisible, mais qui touche des adolescents dans leur intégrité physique et morale. Peut-on intégrer cet axe-là d'intervention, si ce n'est pas déjà le cas, dans le plan local de santé ?

Mme LA MAIRE : Alors, on ne l'a pas pris sous l'aspect... enfin le plan local de santé, enfin le contrat en question, il prend bien sûr toutes formes de dimension dont les maladies transmissibles, etc. Donc ça, c'est une dimension santé. Les santés psychologiques qui sont... qui peuvent être prises, etc. Mais là, on a souvent dans... malheureusement, la prostitution concerne beaucoup... pas forcément, en tout cas, celle qu'on connaît peut-être, celle qui apparaît le plus sur l'espace public, c'est une prostitution de personnes qui sont malheureusement souvent... très souvent étrangères, qui sont amenées sur notre territoire, et donc qui font l'objet justement d'un travail. Vous avez vu cette prostitution qui se faisait dans des hôtels en périphérie de notre territoire. Vous avez constaté qu'il y a une nouvelle façon de pratiquer la prostitution, qui est catastrophique, qui consiste à faire du... je ne sais plus comment ils appellent ça, c'est-à-dire qu'ils déposent les prostituées à différents endroits pour être sûr de ne pas être touchés à un moment ou à un autre, ils restent très peu de temps, etc. C'est donc une stratégie très, très réfléchie, et qui est suivie par la Police aussi, nationale.

Nous sommes en relation, bien sûr, avec les associations qui accompagnent ces personnes prostituées pour essayer d'être en contact avec elles, mais vous savez que la loi, elle vise essentiellement donc les clients, puisque c'est bien eux qui sont en complète illégalité. Et donc c'est un travail qui a été fait, et c'est typiquement le genre de travail aussi qui se fait avec les associations, qui correspond à la question des violences faites aux femmes, et qui sont en train... nous sommes en train de travailler, vous le savez, puisque c'était dans le programme, le projet d'une Maison des femmes, qui est train de se travailler avec l'ensemble des dispositifs qui existent à tout niveau.

Donc peut-être que Valérie, tu veux apporter un élément.

Mme Valérie HALLER : Oui, on a fait une réunion à la Préfecture, avec l'Association du Nid. Les choses sont bien enclenchées, et on a un partenariat avec la Police... enfin la Police, les associations, les différentes structures du Département, de la Ville et de la Région. Nous, nous soutenons « le Nid ». Elles font partie du collectif du 25 novembre et nous sommes dans un moment de réflexion justement. C'est les 5 ans de la loi au mois d'avril 2021, ce sera les 5 ans de cette loi, là, dont tu parles, qui rend...

Mme LA MAIRE : Qui rend les clients...

Mme Valérie HALLER : Les acteurs, voilà, ceux qui sont...

Mme LA MAIRE : ... des criminels.

Mme Valérie HALLER : Voilà, on va dire ça comme ça, c'est ça. Et donc on est en train de réfléchir à une action forte sur l'anniversaire de cette loi, en avril 2021, avec l'Association du Nid.

Mme LA MAIRE : Oui, Karima.

Mme Karima ROCHDI : Oui, je suis d'accord avec vous, il y a une prostitution qui est visible, et il y a aussi la prostitution qui est invisible, et est qui très dangereuse, et qui aujourd'hui concerne surtout des mineures, des filles mineures. Donc dans quelle mesure on peut justement les accompagner, et puis... dans une logique de prévention, et puis aussi d'accompagnement pour les faire sortir de là, sinon ça va être... on va aller vers des choses beaucoup plus compliquées.

Mme Valérie HALLER : Il y a un travail qui est fait aussi pour détecter au niveau des réseaux sociaux, parce qu'il y a des sites un peu dédiés, je pense notamment aux étudiantes, dans la vie étudiante. On a des réseaux qui sont bien installés. Donc ça aussi, c'est pris en compte par la Préfecture. La Préfecture est très au fait de ces données-là. Voilà, c'est un plan départemental qu'on est en train de travailler.

Mme LA MAIRE : C'est vrai, il y a vraiment une belle... là aussi, une belle collaboration entre les différentes instances pour essayer de faire un maillage qui permet de croiser les informations, les données, avec les travailleurs sociaux, etc. Parce que celle qui ne se voit pas, elle est très nombreuse, très importante et c'est vraiment quelque chose qui est une calamité sur notre territoire, et surtout une violence faite aux femmes de façon extrêmement forte.

Donc je vous propose d'aller sur le dossier 38.

Ah pardon, excusez-moi, oui.

M. Pierre-Charles HENRY : Oui, j'avais à nouveau une question.

Est-ce qu'il y aura une présentation qui est prévue de ce plan d'action dans sa globalité, qui sera prévue au Conseil Municipal ? Ça, j'avais une question.

Et puis, je profite du terme... du fait qu'on soit sur la santé, puisque c'est quand même un des domaines que je connais particulièrement bien. Effectivement, j'ai été interpellé, depuis quelque temps, par certains de mes collègues et notamment collègues infirmiers. Puisque vous n'êtes pas sans savoir que de nombreux PV de stationnement se sont abattus depuis septembre sur mes collègues, surtout les infirmiers, dans le cadre de leur activité professionnelle, notamment au centre-ville. Est-il normal de se faire verbaliser, alors que le professionnel fait son travail ? Il est logique, dans la mesure du possible, de stationner sur des places matérialisées, on est tout à fait d'accord. En cas d'impossibilité, nous sommes verbalisés, et de nous répondre en cas de contestation que le caducée n'est pas un passe-droit.

Mes collègues demandent une annulation, dans le cadre des contraventions depuis septembre, dans le cadre de cette activité professionnelle, et un moratoire durant la période actuelle, ce qui me paraît logique au vu de la situation.

Je pense qu'il serait... il faudrait trouver rapidement une solution permettant à tout le monde de pouvoir travailler sereinement, afin que les patients n'aient pas à souffrir de ce problème et il me paraît difficile de faire la plupart des soins, notamment pour les infirmiers ou les visites, à vélo.

Je voudrais aussi en profiter, sachant que malheureusement, je n'étais pas là au début du Conseil. Comme le disait Madame CHASSAGNE, vous savez qu'on vit une période qui est très difficile, pour nous, les soignants, actuellement, et effectivement, l'accompagnement et le suivi de tous est très important puisque vous n'êtes pas sans savoir comme le disait Madame CHASSAGNE, quasiment 54 % des soignants sont quasiment au burn-out. Donc c'est vrai qu'on entend par ci des conflits d'intérêts entre les commerces, la grande distribution, simplement, je suis bien d'accord que tout le monde doit travailler.

Mme LA MAIRE : Pas des conflits d'intérêts, enfin c'est... oui.

M. Pierre-Charles HENRY : Oui, enfin, c'est simplement, tout le monde doit trouver effectivement une égalité de traitement, mais simplement une remarque dans la période actuelle, dans certains cas, est-ce qu'il y a des biens matériels, un pantalon, autre chose, est plus important qu'une vie ? C'est une remarque.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, alors effectivement, dans notre programme que nous considérons qu'il faut appliquer, n'est-ce pas, il y a une volonté de supprimer les stationnements gênants, les stationnements non autorisés, et donc fatalement, on s'oriente vers une politique un petit peu plus ferme sur ce dossier. Sachant que vous n'êtes pas le seul à soutenir les infirmiers, qu'ils sont assez bien représentés dans la majorité, et ils sont capables de s'exprimer eux aussi.

Cependant, la somme des intérêts particuliers ne fait rarement... fait rarement l'intérêt général. Donc il faut trouver des solutions supportables pour les uns et pour les autres, le but étant quand même de dégager les voies, les trottoirs de tous les véhicules qui stationnent, surtout dans le centre-ville.

Alors les PV surtout pour les infirmiers, je ne sais pas d'où vous sortez ça...

M. Pierre-Charles HENRY : Vous pouvez vous référer à l'article de Monsieur... de l'Est républicain avec M. JORAND.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, mais alors si c'est l'Est républicain et M. JORAND qui considèrent que c'est surtout aux infirmiers, c'est son ressenti sans doute, mais il ne sait pas ce qu'il s'est passé pour les autres professions ou les autres usagers mal stationnés sur l'ensemble de la Ville.

Donc non, je peux vous confirmer qu'il n'y a pas eu d'acharnement particulier vis-à-vis des infirmiers, qu'on les a reçus, que leur demande principale, c'était de ne pas payer du tout le stationnement, ce qui est un peu... enfin si on ne le fait pas payer aux infirmiers, pourquoi est-ce qu'on le rendrait payant pour les autres ? C'est une question qui est... bon d'égalité et d'équité devant la loi, qui est difficile à résoudre de cette façon-là.

Leur demande aussi, c'était de rendre plus pratique le système d'utilisation, enfin de paiement, au cas où on maintienne payant le stationnement, d'améliorer le système de paiement actuel, donc c'est ce sur quoi on est en train de travailler, et on a fait des propositions, là, que la majorité municipale doit valider d'abord, avant qu'elles soient présentées en Conseil Municipal. Il y aura certainement d'autres discussions, puisque si nous aboutissons suffisamment vite, ça sera indiqué dans le vote des tarifs qu'on fera au mois de décembre. Donc vous aurez l'occasion de vous exprimer à nouveau à ce sujet-là.

Ceci dit, il y a des tas d'autres professions qui sont concernées, c'est pour ça que je parlais de la difficulté de concilier les demandes de chacun avec l'intérêt général. Et puis ceux qui interviennent peu, parce qu'ils sont peu organisés, mais qui commencent à l'être quand même, ce sont les piétons et les personnes à mobilité réduite qui, elles aussi, ont des demandes, et il faut concilier tout ça. Voilà, c'est notre travail, ce n'est pas facile et on ne fait jamais 100 % de gens heureux, dans ces cas-là. Et donc des personnes qui protesteront, il y en aura toujours, et ça vous donnera un peu de grains à moudre.

Mme LA MAIRE : Alors, du coup, Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER. Excusez-moi...

M. Ludovic FAGAUT : Oui, merci Madame VIGNOT.

Enfin, je suis... on écoute attentivement, et on est relativement scandalisé par ce qu'on vient d'entendre. Et je trouve vraiment, autant les propos très condescendants qui viennent d'être portés à l'instant par Monsieur CYPRIANI, que les propos insultants de Madame CHASSAGNE tout à l'heure, ce n'est pas à la hauteur, aujourd'hui, vraiment du débat démocratique au sein de cette assemblée.

Rappelez-vous, Monsieur CYPRIANI, les échanges qu'on avait pu avoir, je crois, c'est au Conseil Municipal du mois de septembre, déjà sur le stationnement quand vous avez classé la tarification à 135 €. Je vous avais posé la question de la méthode, et vous m'aviez dit, textuellement : « On concerte, mais on va les réunir ». C'est-à-dire que vous avez pris le problème à l'inverse. Vous qui prônez à longueur de Conseil municipal, à longueur de journée dans les médias, la coconstruction, on va se mettre autour de la table, on va coconstruire, on est en méthode... on est en mode projet, et tous ces éléments-là, qu'est-ce qu'on voit aujourd'hui ? Vous sanctionnez fort ceux qui travaillent, et l'infirmier dont vous parlez tout à l'heure, je l'ai rencontré personnellement. Je l'ai rencontré personnellement, en l'espace d'un mois et demi, il a plus de 400 € d'amendes pour aller faire ses soins en direction de ses patients. Enfin c'est... moi, je suis scandalisé par les propos que vous pouvez tenir, scandalisé par les propos que vous pouvez tenir. Ce n'est pas entendable aujourd'hui que vous ayez cette méthode-là. Quand je vous mettais en garde, par rapport à la méthode que vous utilisiez, eh bien, on a les faits aujourd'hui. Alors d'un côté, on a la condescendance, de l'autre côté, on l'insulte, bravo pour la Majorité !

Mme LA MAIRE : Alors, Monsieur CROIZIER, ensuite, je donnerai la parole à Marie ZEHAF, et ensuite à Benoît.

M. Laurent CROIZIER : Moi, je vais m'associer à l'indignation de Monsieur FAGAUT, c'est juste inadmissible. Enfin, je suis désolé, je suis interloqué, je ne sais même pas quoi dire de ce que j'ai entendu.

Les soignants, on les applaudissait en mars, on leur met des PV en octobre, ça revient à ça. Vous mettez sur le même plan un touriste, l'habitant d'une rue et puis quelqu'un qui vient donner des soins.

Quand je vous disais, tout à l'heure, que je m'appuie sur des faits, moi, j'ai rencontré le Président de l'Ordre des infirmiers, c'est lui qui m'a interpellé. Il me dit : « Monsieur CROIZIER, nos infirmiers, ils interviennent pour voir entre 50 et 70 personnes par jour. Comprenez, ce n'est pas qu'on ne veut pas rentrer notre stationnement sur l'application », c'est que ne serait-ce que 50 personnes et je vous l'ai écrit Madame VIGNOT, s'ils ne mettent que deux minutes pour rentrer sur l'application... c'est rien deux minutes. Mais cinquante fois deux, ça fait 100 minutes, une 1 heure 40.

Donc moi, je veux bien. Je veux bien qu'on ait une doctrine sur le stationnement illégal, je suis d'accord avec vous, quelqu'un qui ne paie pas le stationnement, qui se gare n'importe comment, qui permet... qui oblige une poussette à aller sur la route, mais qu'on le sanctionne et durement, mais là, je vous soutiendrai toujours. Mais pas un infirmier. Ce n'est pas du confort qu'il apporte, c'est des soins, c'est du médical. Moi je ne peux pas entendre. Moi, je ne peux juste pas entendre ça.

Et faites-leur comme à Paris, je veux dire. Il y a un forfait par an, c'est bon, ils peuvent se garer n'importe où. Parce que j'ai eu une infirmière, moi, de la mutualité française, qui m'a dit : « Je me gare... », parce qu'elle, elle respecte. Mais elle me dit : « J'ai une caisse énorme à transporter ». Donc elle doit perdre à peu près 6 ou 7 minutes minimum pour aller voir son patient, avec une caisse énorme entre les mains. Puis après, elle revient avec sa voiture. Mais vous imaginez que si elle fait ça à chaque patient... Mais on la flingue cette infirmière. Donc moi, ce n'est pas... voilà, ce n'est pas de l'idéologie, là, c'est du concret.

Donc merci d'entendre la réalité de ce qu'est le métier professionnel de santé. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Marie... alors, je ne sais pas comment on donne la parole...

Mme Marie ZEHAF : Oui, vous m'entendez ? Je ne sais pas si vous m'entendez. Oui ?

Mme LA MAIRE : Oui, on t'entend.

Mme Marie ZEHAF : Oui, c'est bon ? Voilà, donc moi, je veux intervenir.

Donc je rassure Monsieur CROIZIER et Monsieur FAGAUT, nous aussi, nous avons rencontré les infirmiers et le responsable de l'Ordre infirmiers. Nous avons entendu effectivement leurs revendications, nous sommes en train de travailler, comme l'a dit Benoît, sur un tarif pour leur proposer... parce qu'effectivement, avec Flowbird, ce n'est pas très pratique, effectivement, de pouvoir rajouter du stationnement et tout ça.

Donc on en a bien rediscuté, ils sont venus, enfin sur un forfait. Alors le forfait dans certaines villes... pourquoi on n'avait pas choisi le forfait il y a quelques années ? Parce que le forfait, il est quand même assez exorbitant, dans certaines villes, il peut aller de 100 à 750 €. 100 €, en fait, ça apparaît à peu près correct dans certaines villes, nous, on s'oriente plutôt, enfin vous verrez, on aura des propositions au prochain Conseil municipal, on s'oriente plutôt pour une heure de gratuité, ce qui leur permet de faire leurs soins tranquillement, et de se garer sereinement sur une place de parking, en ne réglant pas leur stationnement.

Par contre, ce qu'on a fait, on a marqué un peu plus de places de livraison, qui sont des stationnements minute, qui permettent à un infirmier de faire ses soins, ou à toute autre personne qui interviendrait en moins de 20 minutes, de pouvoir faire ses soins sans régler son stationnement, et d'avoir des places à proximité de ses patients. Et voilà.

Donc du coup, on a rencontré, je vous rassure, les personnes... les mêmes personnes que vous. L'infirmier qui s'est fait verbaliser plusieurs fois sur le trottoir a bien reconnu qu'il était sur le trottoir. C'est vrai que dans une Ville, on doit aussi jongler entre les déplacements des personnes à mobilité réduite, des piétons, des poussettes, et que c'est compliqué.

De la rencontre qu'on a eue avec les infirmiers, enfin on a bien convenu tous ensemble que le stationnement d'une voiture sur le trottoir était extrêmement gênant pour tout le monde.

Mais rassurez-vous, on est en train de travailler sur un tarif qui va convenir à tout le monde, et qui va permettre à chacun de travailler. On n'a pas l'intention d'empêcher les personnes de travailler.

Mme LA MAIRE : D'ailleurs, Marie en parle avec beaucoup de... comment dire ? De praticité, puisqu'elle est elle-même infirmière.

Oui, Monsieur... alors j'avais donné la parole à Monsieur... oui, Monsieur CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Oui, je n'avais pas mentionné la partie concertation, parce que je pensais que vous l'aviez rencontré, il n'y a pas longtemps cet infirmier, il vous en avait parlé. D'ailleurs, il nous a remerciés de l'écoute que nous avons eue.

On a effectivement eu une petite difficulté avec lui, parce que lui, il voulait pouvoir se garer n'importe où, et ça, ce n'est pas possible. Sur les trottoirs, c'est-à-dire en partie... en stationnement gênant, non, ce n'est pas possible. Et d'ailleurs, l'Ordre des infirmiers, lui-même, ne demande pas ça. Ce Monsieur, et vous ne l'avez peut-être pas dit, peut-être qu'il ne l'avait pas encore pas remarqué mais on lui a annulé quelques-unes de ses contraventions, et depuis, de toute façon, on avait donné des ordres à la Police municipale, en attendant qu'on ait quelque chose de cadré. On avait donné des orientations d'indulgence vis-à-vis des personnes représentant des professions de santé.

Ceci dit, ce monsieur, même après qu'on l'ait vu, je connais sa voiture maintenant, parce qu'il me l'a décrite, il était encore en stationnement sur trottoir. Donc s'il a eu 400 € d'amendes... il y a les amendes à 35 € qu'on peut annuler, par contre les amendes à 135 €, on ne peut pas, ça passe à l'Etat. Donc je suis désolé pour lui, mais chaque fois qu'il se mettra en stationnement gênant, on ne pourra rien faire pour... même si on veut être le plus indulgent possible, et cette indulgence, de toute façon, sera limitée dans le temps, comme vous l'avez compris.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, franchement, je vais vous demander de trancher, et puis de voir avec votre équipe, mais quand un infirmier arrive dans une rue, puis qu'il n'y a plus de place, comment voulez-vous qu'il fasse ? Il tourne pendant 10 minutes à chaque patient ? Je vous ai dit, il en voit cinquante. Là, c'est 500 minutes ! Donc faites-leur confiance ! Faites-leur confiance ! S'ils se garent sur les trottoirs, c'est qu'ils n'ont pas le choix. Ce n'est pas pour embêter, ce n'est pas pour embêter le monde.

Mme LA MAIRE : J'ai entendu, j'ai entendu, j'ai entendu. Je peux vous dire une chose, c'est que moi, j'ai une équipe qui a rencontré les infirmiers, ils sont en train de travailler à des propositions. Nous sommes tous confrontés à des problématiques d'importantes voitures dans notre centre-ville. Donc ça, c'est une autre question, qu'on abordera peut-être un autre jour. Non, mais attendez, non, non...

M. Laurent CROIZIER : Si, je n'ai pas fini... je n'avais pas fini de parler, c'est vous qui m'avez coupé. Donc je finis juste, j'en ai pour 30 secondes.

Mme LA MAIRE : Oui, non, mais...

M. Laurent CROIZIER : Donc je finis, juste, j'en ai pour 30 secondes. C'est attention à votre politique de stationnement et de PV. Il y a quand même un commerçant de la rue de Belfort qui s'est pris un PV, alors qu'il n'était pas sur le domaine public, il était sur le domaine privé. Donc mollo, allez-y mollo quoi. Je veux dire... Moi je veux bien, vous y allez fort, parce qu'à un moment donné, il faut marquer un signal, très bien. Je vous l'ai dit tout à l'heure, mais du discernement s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Ecoutez, donc non, mais alors on ne va passer la nuit, sur la question du stationnement, vu que... la question que vous soulevez, elle est entendue, puisqu'elle a fait l'objet de travail qui est mené avec eux. Donc nous avons même regardé, et c'est ce que disait aussi Marie ZEHAF... c'est que nous avons regardé d'ailleurs comment ça se passait dans les autres villes, et c'est des choses qui sont revenues justement dans la discussion avec eux pour voir comment les solutions sont trouvées, parce qu'évidemment, on n'est pas exceptionnel sur la Ville de Besançon. C'est des choses qui se trouvent être des éléments compliqués à gérer vis-à-vis des infirmiers mais d'autres aussi. Et donc c'est bien des dossiers sur lesquels nous sommes en train de travailler avec eux.

Monsieur, vous voulez rapporter... amener des éléments supplémentaires, complémentaires ?

M. Ludovic FAGAUT : Oui, oui, pour compléter les échanges autour de ce rapport.

La problématique, ce ne sont pas les policiers municipaux, aujourd'hui, ils appliquent les ordres et la politique que vous leur donnez. Donc ce n'est pas les policiers municipaux vers qui on doit se tourner, c'est vers vous. C'est vers vous qui leur avez donné aujourd'hui ces ordres, et ils appliquent les ordres que vous leur donnez.

Je pense que vous ne savez même pas que dernièrement, un lieutenant-colonel, rue du Palais de Justice, qui venait au Palais de Justice déposer des dossiers et s'exprimer, qui avait sa voiture, qui avait un coffre rempli de dossiers, a fait descendre sa voiture du camion-fourrière, parce qu'il leur a dit : « Attendez, je crois que vous exagérez un petit peu ! ». Oui, en plus, on a la photo par rapport à cela, mais bon, peu importe.

Au-delà de tout ça, au de-là de tout ça, quand je vous ai fait part de la méthode... quand je vous ai fait part de la méthode... il est bien là, le problème, c'est que vous commencez par verbaliser en disant : « Nous, on va mettre tout le monde d'accord, plus de stationnement gênant », et je rejoins Laurent CROIZIER, et ce que vous dites, il y a du stationnement gênant sur lequel il faut verbaliser et soyons fermes par rapport à cela. Mais quand je vous avais posé la question : « Avez-vous travaillé avec les Ordres des infirmiers, des médecins », vous m'avez dit : « On va concerter, on va les réunir ». Ce n'était pas fait. Est-ce que vous avez... ?

Mme LA MAIRE : Si !

M. Ludovic FAGAUT : Non, non, non, au mois de septembre, quand vous avez mis en place les éléments, ce n'était pas fait. Ce n'était pas fait. Moi, j'aime bien les choses factuelles et précises.

Ensuite, quand vous avez... alors je vous ai posé la question : « Avez-vous travaillé avec les Chambres consulaires, avec les fédérations des bâtiments... du bâtiment, les artisans ? ». Aujourd'hui, les artisans, et c'est Laurence MULOT qui vous l'a dit clairement... vous a dit : « Aujourd'hui, un plombier, quand il va venir changer un chauffe-eau, il ne va pas venir changer un chauffe-eau, avec le chauffe-eau de 200 litres sur son vélo ». Soyons cohérents. Et vous avez dit dans les propos : « Oui, il aura une petite tolérance de 10 minutes, un quart d'heure pour décharger son camion ». Mais je pense qu'il y a une méconnaissance de ce qu'il se passe.

Aujourd'hui, est-ce que vous avez travaillé avec les fédérations du bâtiment ? Non. Est-ce que vous avez travaillé avec les Chambres consulaires ? Non. Et donc vous avez verbalisé, et vous êtes en train de vous mettre tout le monde à dos par rapport à cela, et vous empêchez les gens de travailler. Et derrière aussi, vous êtes en train de faire que le centre-ville va se désertifier un peu plus.

Aujourd'hui, un artisan, très concrètement, il met sur son devis au client x amendes de stationnement, parce qu'il sait qu'il va les avoir. Et c'est le client aujourd'hui, donc c'est l'habitant du centre-ville qui les paie. Et ça, ce n'est pas entendable. Ça, Madame VIGNOT, ce n'est pas entendable, mais c'est votre politique et c'est votre mauvaise méthode.

Mme LA MAIRE : Ecoutez, donc je vais conclure ce magnifique débat qui part vraiment dans tous les sens, parce que je suis désolée, mais ces réunions, elles sont en train de se faire, elles ont eu lieu. La Fédération... les Fédérations sont réunies, les solutions sont en train d'être trouvées. Nous sommes une Ville, comme toutes autres villes, avec un certain nombre de configurations qui amènent un certain nombre de difficultés. Vous pouvez re-raconter l'histoire comme vous voulez, mais en tout cas, il est certain que cette relation-là, elle est en train de se nouer et on verra, bien sûr, comment cette relation, avec l'espace public, pourra se développer dans le bon sens.

Je tiens à vous dire, d'ailleurs, que d'autres, d'autres, ont fait même un recours, et vous le savez très bien, contre la Ville de Besançon, pour ne pas avoir été suffisamment vigilant et rigoureux dans l'application des règles. C'est juste la preuve que nous sommes bien dans un débat de société et que nous sommes bien aujourd'hui en train de parler de ce qu'on appelle un conflit d'usage. Très bien, je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 38

DSP Structures et projets d'animation Enfance / Jeunesse - Les Francas - Rapport annuel 2019

«**Mme LA MAIRE** : C'est un rapport annuel qui nous intéresse tous, la jeunesse.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. C'est d'ailleurs une information.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 39

Concession de service public (CSP) pour la gestion d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et de projets d'animation Enfance / Jeunesse - Choix du Concessionnaire - Approbation du contrat

«**Mme LA MAIRE** : Carine, tu veux dire quelque chose ou pas ? Si, avec... voilà, c'est ça, allez-y.

Mme Claudine CAULET : On va le faire à deux, Carine et moi.

Donc c'est un rapport qui concerne la dernière étape de la procédure de désignation de notre délégataire pour les accueils de loisirs sans hébergement. La procédure est assez longue, puisqu'elle commence par une phase écrite, et puis par des tours de négociations qui ressemblent un peu à des grands oraux.

Le nom était sous embargo jusqu'à maintenant, mais nous vous proposons de choisir comme délégataire les Francas, alors pour plusieurs raisons. Parce que bien entendu, le projet éducatif est intéressant, de qualité, et on évoquait tout à l'heure la communication, la formation, l'information, la sensibilisation sur le thème de la laïcité, je crois qu'ils y sont très sensibles aussi, et ont des animations dans ce sens-là.

Donc les Francas nous proposent 9 sites dans cette DSP, donc ils sont basés dans nos écoles.

Les trois derniers accueils de loisirs qui étaient en régie directe de la Ville de Besançon sont basculés dans ce contrat-là.

Donc ces 9 sites vont mailler tout le territoire, d'autant plus que les Francas ont en plus un transport en commun, pour déplacer les enfants s'il y a besoin, ou faire des ramassages à certains endroits.

Et puis la restauration, lors de ces journées, sera faite comme d'habitude, par le service restauration de la Ville de Besançon.

Donc voilà pour la première des descriptions. Et puis Carine qui a participé aux échanges aussi, on les a conduits à deux, va continuer.

Mme Carine MICHEL : A trois. Il ne faut pas qu'on oublie Nathan. On était trois dans ces séances de négociations.

Juste pour compléter, donc le renouvellement de cette concession, il nous permet de proposer aux familles une offre de services plus lisible et plus visible, et une offre davantage adaptée à leurs besoins.

Il convient également de souligner que cette concession améliore l'offre de service en proposant des accueils de loisirs mixtes, ça veut dire que les familles vont désormais disposer, sur un même site, d'un accueil élémentaire et maternel, ce qui permet d'accueillir des fratries, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.

On propose une ouverture les samedis au sein de quatre structures suite à une demande formulée par les familles. Il s'agit là d'une expérimentation, donc un bilan sera fait notamment sur la fréquentation qui nous permettra d'étudier la pertinence ou pas de maintenir cette offre de service.

Enfin, on veille à limiter le temps de déplacement des enfants lorsqu'ils utilisent la navette mise en place par les Francas et en étant vigilant sur le temps de présence de l'enfant au sein des accueils de loisirs. C'est un petit peu... Je fais le lien avec tout ce qu'on a dit précédemment, d'ouvrir des accueils de loisirs le samedi, mais ça répond, je le dis, aux besoins de familles qui n'ont pas d'autres choix.

Un mot quand même sur la grille tarifaire, la politique tarifaire qui est très attractive, qui prend en compte le lieu de résidence des familles. Il y a un tarif pour les Bisontins, les Grand Bisontins, et les non Grand Bisontins. Et à titre d'exemple, au 1^{er} janvier, non 1^{er} septembre, parce que les tarifs continuent, et les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2021, une journée avec repas coûtera entre 3,30 € et 7,50 € selon les quotients familiaux, avec l'augmentation des 3 % qui vous est proposée dans cette nouvelle concession.

Quoi dire d'autres ? Eh bien, c'est que ce contrat prévoit – c'est quand même important de le souligner – la poursuite du partenariat autour de trois projets phares et en direction de la jeunesse et de l'enfance, la célébration des droits de l'enfant, le Carnaval de Planoise et l'Espace arts et création sur Vital'Eté.

En conclusion, cette CSP, elle n'est gravée dans le marbre, et nous veillerons à l'adapter et à la faire évoluer pour répondre aux besoins des familles.

Voilà, c'était important quand même de présenter ce rapport qui a une durée de 5 ans.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Ah non, Nathan, pardon. Il y a Nathan.

M. Nathan SOURISSEAU : Du coup, je pense que mes deux collègues ont bien résumé les choses. Peut-être rajouter un petit point par rapport à ce qu'a dit Carine sur la question du tarif. Effectivement, c'est aussi ce qu'on a porté, nous, politiquement, quand même de dire que... on ne voulait pas, en tout cas, imaginer en tout cas 4 ou 5 années supplémentaires sur la durée donc de la CSP, finalement, sans augmentation. Aujourd'hui, il n'y a pas eu d'augmentation depuis de nombreuses années et donc l'idée c'était d'éviter aussi, pour les familles, d'avoir une énorme augmentation dans 5 ans.

Donc voilà, c'est cette légère augmentation-là qui permet en tout cas d'éviter, voilà, ce type de problème là. Voilà, c'est tout, mais en tout cas, à la fois Claudine et Carine ont bien résumé les choses.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2020

Question n° 40

Dispositif d'accueil d'élèves soumis à une mesure de responsabilisation - Conventions avec des établissements publics locaux d'enseignement du 2nd degré

«**Mme LA MAIRE** : Tu veux en parler aussi, Carine ? C'est une démarche intéressante.

Mme Carine MICHEL : Encore une minute d'attention, je souhaite, oui, attirer l'attention du Conseil Municipal sur ce dispositif qui est intéressant. En fait, la démarche est pertinente, c'est les établissements scolaires qui ont sollicité deux maisons de quartier, celle des Bains Douches Battant, et celle de la Grette et de la Butte, pour qu'elles participent à ce dispositif des mesures de responsabilisation.

Cette demande, elle fait suite au travail mené par les maisons de quartier municipales dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et de l'accueil de certains jeunes. Donc du coup, c'est vraiment le partenariat entre les maisons de quartier et les collèges.

Donc ce dispositif, c'est un véritable outil de prévention, en amont des exclusions temporaires d'établissement, et pourra éviter... enfin contribuer, en tous les cas, à réduire ou à éviter le décrochage scolaire. Ce qui est intéressant, c'est que les maisons de quartier municipales sont capables d'offrir vraiment un panel d'activités très intéressant sur la solidarité, la culture ou des formations à des fins éducatives.

Alors vous l'aurez compris, à ce jour, nous n'avons pas accueilli de jeunes, pour la simple et unique raison c'est que nous n'avons pas de convention. C'est vraiment l'objet de ce soir d'avoir des conventions qu'on pourra formaliser avec les établissements scolaires, et qui seront signées entre la structure qui va accueillir, le jeune, et l'établissement. Et il y a des liens. Je ne sais pas si vous avez pris le temps de regarder sur les annexes, il y a des objectifs.

Par contre, le jeune est bien toujours scolarisé, et c'est 20 heures en dehors du temps scolaire. Une évaluation sera réalisée, on fera le point après l'année scolaire.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci beaucoup.

Est-ce que du coup il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah, Monsieur CROIZIER !

M. Laurent CROIZIER : Très rapidement.

Juste veiller quand même que... qu'il y a une vraie mesure d'exemple aussi. C'est-à-dire que soyez attentifs quand même aux contenus des activités qui sont proposées, que ce ne soit pas plus sympa de se faire coller et puis d'aller dans une maison de quartier que d'aller véritablement en cours. Donc je pense qu'on est d'accord là-dessus, mais voilà, veillez vraiment à ce qu'il y ait des valeurs qui soient très affirmées et qu'on ne tombe pas dans le piège quoi, voilà.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Eh bien, merci pour cette soirée, et bonne fin de journée ».